

ANNONCE

La SARL **DK News** vous informe que nous basculons notre adresse mail et site de « .com » à « .dz »
Veuillez trouver ci-joint la nouvelle adresse et le nouveau mail : Site: www.dknews.dz / e-mail: contact@dknews.dz
Pour plus d'information veuillez nous contacter au numéro : (00213) 28.05.33.32 / 028.05.31.61

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Dimanche 30 novembre 2025 / 9 jumada al thani 1447 - N° 3967 - 13^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€



Le député CHEBBAL ABDEL MADJID "ANTAR"

www.dknews.dz
e-mail: contact@dknews.dz

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République adresse ses condoléances à la famille du défunt Sheikh Dahiru Usman Bauchi, Khalife de la Tariqa Tijaniya au Nigeria

P. 24

L'AFRIQUE OUvre LE «PROCÈS» DU COLONIALISME

Vers une justice historique continentale

P. 24

CE MATIN À 10H00

Dr Lotfi Djamel BENBAHMED, Ancien Ministre de l'Industrie pharmaceutique et Président de la SAARPE « Société algérienne des affaires réglementaires et de pharmaco-économie » sera l'invité du Forum DK NEWS

P. 2

JUSTICE

Vers un système national intégré de prévention contre la drogue et les substances psychotropes

Face à l'ampleur croissante du fléau des drogues et des substances psychotropes, qui menace la sécurité nationale et la santé des citoyens, l'Algérie franchit un nouveau pas dans sa lutte contre ce phénomène destructeur. Ce jeudi dernier, une journée d'étude d'envergure a été organisée au centre culturel de la Grande Mosquée d'Alger, placée sous le thème : « Crédit d'un système national intégré de prévention contre les drogues et les substances affectant les facultés mentales : Prévention - Prise en charge - Protection ». Cet événement a rassemblé magistrats, responsables du secteur de la justice, chercheurs, représentants des services de lutte contre la drogue, universitaires, psychologues, sociologues et membres de la société civile, illustrant la dimension multidisciplinaire indispensable à la lutte contre ce fléau.



M-PAIEMENT EN ALGÉRIE

Vers une interopérabilité totale de 15 banques dès 2026

P. 6

HYDRAULIQUE

Les projets de prévention des inondations accélèrent grâce aux technologies de pointe

P. 3

DGSN

Lancement officiel de la plateforme nationale de déclaration à distance des documents perdus

P. 4

SANTÉ

ABEILLES,
GUÊPES...

On s'en défend naturellement

P. 12-13

FOOTBALL

**COUPE DE LA CONFÉDÉRATION
OC SAFI 0 - 1 USM ALGER
Une victoire solide qui propulse l'USMA en tête du groupe**

Par R. Yanis

P. 21



BATNA

Le Festival national du théâtre amazigh célèbre la créativité et l'identité culturelle

P. 16

**MOSTAGANEM
Sûreté de wilaya :
2 réseaux de trafic de stupéfiants démantelés et près de 3 kg de kif traité saisis**

P. 2

CE MATIN À 10H00

Dr Lotfi Djamel BENBAHMED, Ancien Ministre de l'industrie pharmaceutique et Président de la SAARPE « Société algérienne des affaires réglementaires et de pharmaco-économie » sera l'invité du Forum DK NEWS



Dr LOTFI BENBAHMED Ancien Ministre et Président de la SAARPE, sera l'invité du Forum DK NEWS, aujourd'hui à 10H00.

Au cours de rencontre, il abordera le thème «Acquis et perspectives, du secteur pharmaceutique en Algérie»

La rencontre se tiendra au Centre de Presse CHERBAL ABDELMADJID, au siège du journal DK NEWS, situé, 03 rue du Djurdjura BEN AKOUN - ALGER

PARTIS

Le RND organise une conférence de formation destinée aux militants du Sud-est



Le Rassemblement national démocratique (RND) a organisé, samedi à El-Oued, une conférence de formation pour ses militants des wilayas du sud-est du pays.

Lors de cette rencontre à laquelle ont assisté les militants du parti des wilayas d'El-Oued, Touggourt, Ghardaïa, El-Menia, El-Meghaïer, Laghouat et Ouargla, le secrétaire général du RND, Mounir Boudou, a mis en exergue la vocation agricole de la wilaya hôte, qui "nécessite d'accorder aux agriculteurs un soutien et des facilités leur permettant de développer leurs investissements et atteindre une production à même de contribuer à la sécurité alimentaire".

Il a ajouté, à ce titre, que les pouvoirs publics s'attendent à "assurer une prise en charge optimale des préoccupations des agriculteurs".

Au plan international, M. Boudou a estimé nécessaire une "vision commune et la consolidation de la coopération économique et culturelle algéro-tunisienne, notamment au niveau des régions frontalières, à travers la création d'une zone franche, de nouveaux postes frontaliers et un marché de produits agricoles".

Il a appelé aussi à l'adhésion à la politique nationale d'édition du pays et autour des positions du pays, notamment sa politique de soutien aux questions palestinienne et sahraouie, en tant que "positions honorables de la politique étrangère de l'Algérie, dans ses relations avec les Etats et son soutien aux causes justes dans le monde".

AIN OUSSERA

Une nouvelle unité de production de pâte à papier pour renforcer l'industrie nationale



Le tissu industriel de la wilaya d'Aïn Oussera sera prochainement renforcé par une unité spécialisée dans la production de pâte à papier, un projet stratégique pour l'économie nationale, ont indiqué samedi les autorités locales.

D'un investissement global de 80 millions de dollars, l'usine s'étend sur 30 hectares et permettra, dès la mise en service de sa première ligne de production, la création de 300 emplois directs et 1.000 emplois indirects. Une fois totalement opérationnelle, elle générera 1.500 emplois directs et 5.000 indirects, grâce à un système de travail en trois équipes.

Cette initiative vise à réduire la dépendance aux importations, tout en assurant la disponibilité de matières premières pour les industries du carton et du papier bureautique.

La production devrait démarrer au premier trimestre 2026, intégrant des technologies de pointe dans la fabrication du papier et de rouleaux industriels.

Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale de développement industriel et de soutien à l'économie locale, renforçant la compétitivité et la résilience du secteur face aux besoins croissants du marché intérieur.

R.L

BOUIRA

Un incendie ravage un poulailler à Bir-Aghbalou et cause la perte de 3 000 volailles

Un grave incendie s'est déclaré avant-hier à l'aube dans un élevage de volailles situé au village de Hamda, relevant administrativement de la commune de Bir-Aghbalou, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest du chef-lieu de la wilaya de Bouira.

Alertés vers 6 h 30, les éléments de la Protection civile du poste avancé se sont rapidement rendus sur les lieux pour circonscrire les flammes et éviter la propagation du feu à d'autres installations agricoles.

Le sinistre, d'une intensité importante, a malheureusement causé la perte de près de 3 000 poulets, entièrement carbonisés.

Les agents de la Protection civile ont réussi à maîtriser l'incendie grâce à une intervention rapide et coordonnée, empêchant ainsi une catastrophe plus étendue qui aurait pu toucher d'autres exploitations voisines.

Une enquête a été ouverte pour déterminer l'origine exacte du feu, les premières informations laissant supposer un court-circuit ou une défaillance électrique au sein du poulailler.

L'incident remet sur la table la question de la sécurité dans les exploitations agricoles, souvent confrontées à des installations vieillissantes et à un manque de dispositifs modernes de prévention.

Cet incendie rappelle l'importance d'investir dans les systèmes de surveillance, de ventilation et de protection contre les sinistres pour préserver les exploitations et assurer la sécurité des ouvriers et des élevages.

Pour les éleveurs de la région, déjà confrontés à des conditions économiques difficiles, cette perte représente un coup dur aux conséquences financières considérables.

R.L

Horaire des prières



Fajr :	06h06
Dohr :	12h35
Asr :	15h14
Maghreb :	17h33
Isha :	18h59

MÉTÉO

Alger	:	14°	05°
Oran	:	17°	06°
Annaba	:	12°	09°
Béjaïa	:	10°	07°
Tamanrasset	:	29°	18°

TISSEMSILT

Sûreté de wilaya : Saisie record de viande blanche impropre à la consommation

Les services de la Sûreté de wilaya de Tissemsilt ont procédé à la saisie de plus de 18 quintaux de viande blanche jugée impropre à la consommation, a indiqué samedi la cellule de communication de la police. L'opération a été menée par la brigade de la police de l'environnement et de l'urbanisme (PUPE), suite à des informations sur deux individus impliqués dans le transport et la vente de viande avariée.

L'un des suspects a été arrêté avec 7,2 quintaux de viande dans un petit camion, déclarée impropre après examen vétérinaire.

La perquisition d'une chambre froide non déclarée a permis la saisie de 11 quintaux supplémentaires, confirmant la gravité de l'infraction. Toutes les procédures légales ont été engagées à l'encontre des contrevenants.

Cette opération illustre la vigilance des services de sécurité et de contrôle sanitaire, visant à protéger les citoyens contre les risques liés à la consommation de produits alimentaires non conformes.

A. MEGHIT

MOSTAGANEM

Sûreté de wilaya : Deux réseaux de trafic de stupéfiants démantelés et près de 3 kg de kif traité saisis

La lutte contre le trafic de stupéfiants connaît un nouveau tournant à Mostaganem, où les services de la Sûreté de wilaya ont réussi, cette semaine, à démanteler deux réseaux criminels spécialisés dans la distribution et la commercialisation de kif traité.

Cette opération, menée dans le cadre d'un dispositif renforcé de renseignement opérationnel, illustre la détermination constante des forces de police à assécher les circuits du narcotrafic dans la région.

Selon un communiqué officiel, près de trois (3) kilogrammes de kif traité ont été saisis et six (6) individus, soupçonnés d'appartenir à ces réseaux structurés, ont été arrêtés.

Les deux interventions ont été exécutées par la brigade de lutte contre les crimes majeurs et la brigade spécialisée dans la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, lesquelles ont déployé un travail de terrain intensif.

Appuyées par des informations recueillies dans le cadre de leurs investigations, les unités opérationnelles ont minutieusement surveillé les déplacements, les contacts et les méthodes d'approvisionnement des mis en cause, afin d'intervenir au moment le plus opportun.

Cette approche méthodique a permis de composer une image claire du mode opératoire des réseaux, révélant l'existence de circuits bien établis visant à alimenter plusieurs quartiers de la wilaya.

L'opération a conduit à la saisie de 2 kg et 795 g de kif traité, une quantité significative qui témoigne de l'ampleur de l'activité criminelle menée par ces groupes.

Les éléments de la police ont également mis la main sur un véhicule et une moto utilisés pour assurer le transport et la distribution de la drogue, illustrant le caractère structuré et organisé de ces réseaux. Une somme de 100 000 DA a également été récupérée ; elle est suspectée de provenir directement des transactions liées à ce trafic.

R.L

ALGER**Vers un système national intégré de prévention contre la drogue et les substances psychotropes**

Face à l'ampleur croissante du fléau des drogues et des substances psychotropes, qui menace la sécurité nationale et la santé des citoyens, l'Algérie franchit un nouveau pas dans sa lutte contre ce phénomène destructeur.

Par Abed MEGHIT

Ce jeudi dernier, une journée d'étude d'envergure a été organisée au centre culturel de la Grande Mosquée d'Alger, placée sous le thème : « Crédit d'un système national intégré de prévention contre les drogues et les substances affectant les facultés mentales : Prévention – Prise en charge – Protection ».

Cet événement a rassemblé magistrats, responsables du secteur de la justice, chercheurs, représentants des services de lutte contre la drogue, universitaires, psychologues, socio-ologues et membres de la société civile, illustrant la dimension multidisciplinaire indispensable à la lutte contre ce fléau.

Présidant cette rencontre, le ministre de la Justice et garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaï, a réaffirmé la détermination de l'Etat à sanctionner toute personne impliquée dans le trafic de stupéfiants, soulignant que « la réponse sera ferme et proportionnée à la gravité des actes ».

Il a rappelé l'importance de la stratégie nationale de prévention contre les drogues et substances psychotropes pour la période 2025-2029, conçue pour transformer l'approche fragmentée actuelle en un système global et intégré.

Selon lui, cette stratégie repose sur une vision claire visant à renforcer la coordination entre les différents secteurs et à placer la prévention au premier rang des priorités, notamment par le développement de la conscience sociétale et l'intégration de l'éducation préventive dans le parcours scolaire et universitaire.

Le ministre a insisté sur le fait que la stratégie adopte une approche humaine envers les personnes souffrant de toxicomanie, les considérant comme des victimes nécessitant soins et réinsertion.

« Il est impératif de protéger nos jeunes et de renforcer les mécanismes de vigilance et de diagnostic, tout en soutenant les efforts judiciaires et sécuritaires à travers des outils modernes », a-t-il précisé.

Il a également souligné le rôle des institutions éducatives et religieuses dans la consolidation de cette approche préventive et dans la sensibilisation de la société.

L'ouverture officielle de la journée a été marquée par la récitation de versets du Saint Coran et l'exécution de l'hymne national, symbolisant le caractère officiel et la dimension nationale de cette initiative.

Dans son allocution, le recteur de Djamaa El-Djazair, Cheikh Mohamed Mamoune El-Kacimi El-Hoceini, a salué les efforts de l'Etat pour mettre en place « un système juridique inclusif de lutte contre le fléau des stupéfiants », et a salué le rôle central de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT) dans cette dynamique.

Le directeur général de l'ONLCDT, Tarek Kour, a rappelé que cette journée visait à valoriser à la fois les mesures préventives et thérapeutiques, ainsi que les dispositions légales introduites en vertu de la loi relative à la prévention contre l'usage de stupéfiants et de substances psychotropes.

Quant au directeur général du



Centre de Recherche Juridique et Judiciaire (CRJJ), Boualem Ferhaoui, il a insisté sur la nécessité d'intégrer des approches analytiques et prospectives, permettant de mieux comprendre la transformation du mode de consommation de ces substances en Algérie et d'éclairer la stratégie nationale pour 2025-2029.

La première intervention de la journée a été consacrée à l'analyse du phénomène des drogues dans le pays.

Les experts ont présenté des études couvrant la période 2004-2024 et des projections jusqu'en 2029, soulignant l'émergence de nouvelles drogues de synthèse aux effets rapides et destructeurs, la circulation croissante de psychotropes détournés et l'élargissement des réseaux de trafic qui adoptent des méthodes toujours plus sophistiquées.

Les conséquences sociales et économiques de ce phénomène ont été largement débattues, mettant en lumière l'impact direct sur les familles, les établissements scolaires et universitaires, ainsi que sur les structures de santé publique.

La deuxième intervention a porté sur le cadre juridique et judiciaire.

Les magistrats ont détaillé les avancées législatives réalisées par l'Algérie, tout en appelant à une adaptation rapide face aux nouvelles réalités du trafic et de la consommation. Ils ont plaidé pour une harmonisation des procédures, une modernisation des outils d'enquête et de contrôle, et pour la formation continue des professionnels de la justice et de la santé, afin de garantir une meilleure compréhension des substances nouvelles et d'offrir une réponse adaptée aux victimes de toxicomanie.

L'ensemble des intervenants a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination intersectorielle en établissant une plateforme collaborative regroupant justice, santé, éducation, affaires religieuses, sécurité, associations spécialisées et centres de prévention. Une telle approche permettrait de centraliser les données, d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes et de mieux cibler les campagnes de sensibilisation destinées aux jeunes.

Les recommandations formulées ont porté sur l'élaboration de programmes éducatifs de prévention dans les écoles et universités, le renforcement des centres de soins spécialisés et l'intensification de la lutte contre la diffusion de substances dangereuses via les réseaux sociaux

et plateformes numériques.

Par ailleurs, l'implication des acteurs religieux, notamment les imams, a été soulignée comme un levier essentiel pour renforcer la prévention et inculquer des valeurs protectrices au sein de la société.

Les discussions ont permis d'identifier des mécanismes innovants pour soutenir les efforts judiciaires et sécuritaires, tout en consolidant l'accompagnement social et psychologique des personnes touchées par la toxicomanie.

Cette approche holistique traduit la volonté de l'Etat de ne pas se limiter à la répression, mais d'intégrer la prévention, la protection et la réinsertion au cœur de la stratégie nationale. La journée d'étude a culminé par une séance de synthèse, qui a permis de rassembler l'ensemble des recommandations et propositions émises par les participants.

Tous ont salué l'organisation de cette rencontre, considérant qu'elle constitue un jalon stratégique dans l'établissement d'une politique nationale robuste et cohérente de lutte contre les drogues et les substances psychotropes.

L'appel a été lancé pour la généralisation de ce type de journées dans toutes les wilayas du pays, afin d'instaurer une vision unifiée de la prévention et de renforcer la résilience sociale face à un phénomène en constante évolution.

Les autorités ont offert un espace propice au dialogue et à la réflexion, tout en réaffirmant l'importance de mobiliser toutes les institutions et toutes les expertises pour protéger la société, en particulier la jeunesse.

Le message est clair : face aux dangers des drogues, l'Algérie s'engage sur la voie d'une stratégie intégrée, proactive et humaine, visant à bâtir un avenir plus sûr, plus sain et plus solidaire pour l'ensemble des citoyens. Cette initiative nationale illustre également la volonté du pays de transformer ses approches fragmentées en un modèle global où la justice, la santé, l'éducation et les valeurs sociales convergent pour prévenir le phénomène avant qu'il ne se propage.

Avec la mise en place de mécanismes modernes de prévention, de diagnostic et de vigilance, et en plaçant la conscience collective et la responsabilité sociétale au cœur de l'action, l'Algérie affirme son engagement à protéger sa jeunesse et à consolider la sécurité et la stabilité nationales.

HYDRAULIQUE**Les projets de prévention des inondations accélèrent grâce aux technologies de pointe**

La lutte contre les risques d'inondation en Algérie connaît une avancée significative.

Samedi dernier, à Alger, le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a souligné que les projets nationaux de prévention progressent à un rythme soutenu, tout en insistant sur l'importance de recourir aux technologies de pointe pour la prévision et l'alerte précoce.

Cette déclaration a été faite lors d'une journée d'étude organisée à l'École nationale d'administration (ENA) sur le thème « La prévention des inondations dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques », en présence de plusieurs hauts responsables, dont la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, et la représentante résidente du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Natasha Van Rijn.

Le ministre Derbal a rappelé que la stratégie nationale de prévention et de gestion du risque d'inondation, adoptée lors du gouvernement du 18 novembre 2020, a permis la mise en place de plans locaux détaillés pour chaque région.

Ces plans identifient avec précision 865 sites à risques, classés selon leur degré de vulnérabilité (faible, moyen, élevé).

À ce jour, 16 plans locaux ont été finalisés et 14 autres sont en cours d'élaboration.

Parmi les mesures concrètes, l'aménagement des oueds et cours d'eau pour éviter les crues, la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages de drainage des eaux pluviales, ainsi que des campagnes de nettoyage périodiques avant la saison automnale, sont déjà en cours.

Le ministre a également annoncé l'inscription dans la Loi de finances 2026 de 12 nouveaux projets visant à protéger 9 villes supplémentaires.

Pour renforcer l'efficacité du dispositif, le secteur de l'Hydraulique planifie des études hydrologiques sur les bassins versants, l'acquisition de systèmes de surveillance et d'alerte précoce et la protection du domaine public hydraulique contre toute forme d'émiettement.

Le ministre Kaouter Krikou a qualifié cette journée d'étude de « plateforme nationale de dialogue et de coordination », essentielle pour établir une vision commune face aux risques d'inondation.

Elle a mis en avant des initiatives concrètes telles que l'extension du Barrage Vert, reconnue par la Ligue des États arabes, et la construction de stations de dessalement d'eau de mer, en complément du Plan national d'adaptation aux changements climatiques, en collaboration avec le PNUD.

Pour sa part, Natasha Van Rijn a salué l'engagement de l'Algérie dans la lutte contre les effets des changements climatiques, réaffirmant l'appui du PNUD pour accompagner les projets nationaux.

La journée a été ponctuée par plusieurs exposés techniques, abordant le Plan national d'adaptation, le Plan national de prévention des inondations et la gestion des catastrophes majeures.

Des recommandations stratégiques ont été formulées, notamment : Application stricte des législations sur l'urbanisme et l'exploitation des terres, Activation du Plan général de prévention des risques d'inondation, Sensibilisation des citoyens sur les dangers liés aux crues, Développement de systèmes d'alerte précoce, notamment au niveau des barrages, Promotion de la recherche scientifique et des technologies de surveillance météorologique, Encouragement de la culture de la prévention et de l'assurance contre les catastrophes naturelles.

Cette approche intégrée, mêlant planification, innovations technologiques et engagement institutionnel, illustre la volonté de l'Algérie de prévenir efficacement les catastrophes naturelles, tout en s'adaptant aux changements climatiques et en renforçant la résilience de ses territoires et de ses citoyens.

R.N

PROCÈS DU COLONIALISME

Alger accueille un débat historique sur la criminalisation des crimes coloniaux

L'Algérie se prépare à accueillir une conférence internationale d'une portée politique et mémorielle majeure : un rendez-vous consacré à l'examen et à la criminalisation des crimes commis par les anciennes puissances coloniales en Afrique.

Programmé pour dimanche et lundi prochains, cet événement découle d'une initiative du président Abdelmadjid Tebboune, entérinée lors du 33e Sommet de l'Union africaine tenu en février 2025, sous le thème ambitieux : « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations ». Cette rencontre internationale vise à établir dans une démarche collective panafricaine, une motion criminalisant toutes les formes du colonialisme : esclavage, ségrégation raciale, apartheid, exploitation économique, spoliation du patrimoine, destruction culturelle, et atteintes environnementales. Parmi les crimes les plus lourds évoqués figurent les essais nucléaires menés par la France coloniale dans le Sud algérien, toujours au cœur d'un contentieux historique et sanitaire non réglé.

Au-delà de la dimension historique, la conférence ambitionne de jeter les bases d'un mécanisme africain permanent dédié aux réparations, à la restitution du patrimoine et à la reconnaissance des dommages matériels et moraux subis par des générations entières de populations africaines.

Il s'agit également de définir un corpus juridique permettant de qualifier, documenter et poursuivre les crimes coloniaux dans une perspective de justice et de réhabilitation. Les travaux examineront les traumatismes intergénérationnels, les modèles économiques inéquitables hérités de l'ére coloniale, la destruction culturelle systématique, les dégâts environnementaux profonds et les mécanismes internationaux susceptibles d'appuyer les revendications africaines. Ce processus s'inscrit dans la volonté du continent de rompre définitivement avec les dépendances héritées du passé pour projeter un avenir fondé sur la souveraineté politique, économique et culturelle. La conférence représente aussi un moment fort pour rappeler le rôle central de l'Algérie et de l'Afrique du Sud dans les luttes de décolonisation. Ces deux nations, longtemps en première ligne, entendent aujourd'hui accompagner l'Afrique dans une démarche de réparation historique et de rééquilibrage des relations internationales. En remettant le contentieux colonial au cœur du débat mondial, l'Afrique entend poser des conditions nouvelles et fermes aux partenaires internationaux souhaitant « tourner la page ».

Algérie deviendra ainsi, le temps de cette conférence, un lieu d'engagement, de vérité historique et de revendication légitime, porté par une Afrique déterminée à faire reconnaître les injustices du passé et à construire une justice mémorielle collective.

R.I

DGSN

Lancement officiel de la plateforme nationale de déclaration à distance des documents perdus

L'Algérie franchit une étape déterminante dans sa transition numérique avec le lancement officiel du service électronique de déclaration à distance des documents perdus.

Supervisée par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Said Sayoud, cette initiative marque une rupture importante dans la modernisation des services publics.

Elle s'inscrit dans la dynamique impulsée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a fait de la simplification administrative et de la digitalisation de l'action publique un axe stratégique majeur.

Le coup d'envoi de cette plateforme numérique a été donné à Alger, en marge d'une réunion d'orientation nationale rassemblant les cadres centraux, régionaux et locaux de la Sûreté nationale.

Développé entièrement par les ingénieurs de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), ce nouvel outil digital ambitionne de transformer profondément la manière dont les citoyens déclarent la perte de leurs documents officiels, notamment le permis de conduire, un document fréquemment concerné par les demandes auprès des services de police.

L'intérêt de cette plateforme devient particulièrement évident à la lumière des chiffres communiqués par la DGSN : pas moins de 1,3 million de déclarations ont été enregistrées au cours de l'année 2024, et 1,5 million supplémentaires entre janvier et novembre 2025.

Une pression administrative considérable, qui rendait indispensable la mise en place d'un mécanisme moderne, rapide et capable de soulager les services de police, tout en offrant aux citoyens un accès simplifié et

JUSTICE

Lotfi Boudjemaâ révèle un recul tangible des bandes de quartiers et détaille la stratégie nationale de lutte

La criminalité liée aux bandes de quartiers connaît un reflux constant en Algérie, selon les derniers chiffres présentés par Lotfi Boudjemaâ, ministre de la Justice et garde des Sceaux, lors d'une séance plénière tenue jeudi dernier au Conseil de la nation.

Devant les parlementaires, le ministre a exposé une synthèse complète de l'évolution du phénomène et des mesures entreprises par l'État pour prévenir, sanctionner et accompagner les victimes, tout en mettant en avant les acquis de l'ordonnance 20-03, relative à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers.

Répondant à la question d'un député préoccupé par la persistance du phénomène malgré l'existence du cadre juridique, Boudjemaâ a souligné que cette ordonnance s'inscrit dans une stratégie nationale intégrée, fondée sur trois axes : prévention, répression et protection des victimes.

« L'objectif n'est pas seulement de punir, mais de créer un environnement sécuritaire où la citoyenneté et la vigilance sociale jouent un rôle central », a-t-il précisé.

Pour atteindre cette ambition, l'État a institué une Commission nationale de prévention et de lutte contre les bandes de quartiers, chargée d'élaborer une stratégie globale et de superviser sa déclinaison à l'échelle locale via des commissions dans chaque wilaya.

Cette architecture institutionnelle vise à coordonner les actions sur le terrain, garantir la cohérence des interventions et renforcer l'efficacité des mesures adoptées. Sur le plan social, le ministre a insisté sur la



prise en charge complète des victimes, couvrant l'accompagnement psychologique, social et sanitaire, tout en facilitant leur accès à la justice.

L'assistance judiciaire, désormais renforcée, permet aux victimes de bénéficier d'un soutien concret dans la constitution de leurs dossiers.

Parallèlement, Boudjemaâ a mis en avant la protection juridique accordée aux lanceurs d'alerte, un mécanisme essentiel pour stimuler la vigilance citoyenne et encourager le signal de actes criminels.

La dimension répressive de l'ordonnance 20-03 ne laisse aucun doute sur la fermeté de l'État.

Le texte prévoit des peines allant de 3 à 15 ans de prison, avec la possibilité de réclusion à perpétuité selon la gravité des faits. Les asso-

ciations peuvent se constituer partie civile, renforçant ainsi le dispositif judiciaire disponible et permettant une implication citoyenne directe. Pour illustrer l'efficacité de ces mesures, Boudjemaâ a présenté des statistiques éloquentes. Le nombre de condamnés pour des affaires liées aux bandes de quartiers est passé de 1628 en 2022 à 1500 en 2023, pour atteindre 1100 en 2024.

Les dossiers traités par la justice ont également connu une baisse significative, de 423 à 286 sur la même période, confirmant une tendance à la désescalade.

« Cette évolution démontre que nos politiques combinant prévention, poursuite rapide des délinquants et sanctions fermes portent leurs fruits », a affirmé le ministre.

Il a également précisé que le taux de détention

pour ce type d'infractions reste très faible par rapport à celui des crimes liés au trafic de drogue, un secteur souvent lié aux bandes de quartiers.

Boudjemaâ a insisté sur le rôle complémentaire du citoyen dans la lutte contre la criminalité, soulignant que l'engagement social et la coopération avec les forces de l'ordre sont déterminants pour maintenir cette tendance à la baisse.

Enfin, tout en reconnaissant que des incidents ponctuels peuvent susciter une émotion légitime, le ministre a appelé à éviter toute amplification excessive du phénomène.

Il a rappelé son appel d'octobre dernier aux juridictions, invitant les présidents et procureurs généraux à renforcer la rigueur dans le traitement des affaires touchant à la grande criminalité, y compris les infractions liées aux bandes de quartiers, au trafic de drogue, à la corruption, au blanchiment d'argent, aux spéculations illicites ou aux atteintes aux terres de l'État.

Avec ce panorama, l'Algérie montre qu'une approche intégrée, alliant prévention, répression et engagement citoyen, permet de contrôler efficacement le phénomène des bandes de quartiers, tout en consolidant la confiance des citoyens dans le système judiciaire et la sécurité publique.

R.N

mais traiter plus efficacement les requêtes, tout en disposant d'outils permettant de détecter d'éventuelles anomalies administratives.

Le ministre de l'Intérieur a salué le travail des ingénieurs de la DGSN, qui ont conçu une solution moderne, parfaitement alignée sur les standards internationaux en matière de gestion électronique de l'information.

Il a insisté sur l'importance de la transformation numérique comme vecteur d'amélioration du service public, rappelant que la confiance des citoyens dépend largement de la rapidité, de la fiabilité et de la transparence des procédures administratives.

Déjà accessible à travers le site officiel de la police algérienne, le formulaire numérique pour la déclaration de perte est conçu pour être simple, intuitif et adapté à tous les utilisateurs, quel que soit leur niveau de familiarité avec les outils digitaux.

Les autorités annoncent également que d'autres améliorations viendront enrichir la plateforme, notamment un système de notifications électroniques permettant aux citoyens de suivre en temps réel l'évolution de leur dossier.

À travers cette initiative, l'Algérie poursuit sa marche résolue vers une administration moderne, agile et capable de répondre aux attentes d'une société de plus en plus connectée.

Le lancement de cette plateforme numérique constitue un signal fort : celui d'un État engagé dans la transformation profonde de ses services, plaçant le citoyen au centre de ses préoccupations et faisant du numérique un levier essentiel d'efficacité et de transparence.

R.N

MEDEA**Une dynamique de développement qui transforme la daïra d'Ouzera**

La daïra d'Ouzera, dans la wilaya de Médéa, vit une véritable phase de transformation grâce à un ensemble de projets structurants qui redessinent progressivement le quotidien des habitants.



Selon les services locaux, 21 projets de développement ont été réalisés et mis en service au cours de l'année 2025, marquant un tournant majeur pour les communes d'Ouzera, El-Hamdania, Benchaoac et Tizi-Mahdi.

Cette dynamique résulte d'une stratégie visant à renforcer les infrastructures de base, améliorer l'accès aux services publics et réduire les disparités territoriales.

Le chef de daïra d'Ouzera, Boubaker Lagraa, a détaillé l'important portefeuille de projets engagés.

Les réalisations achevées concernent des secteurs essentiels : adduction en eau potable, assainissement, réhabilitation des voies secondaires reliant les différents centres urbains, ainsi que l'ouverture de nouvelles routes destinées à désenclaver plusieurs zones.

Ces interventions, indispensables pour garantir un cadre de vie décent, ont un impact direct et durable sur la qualité de vie des habitants.

En parallèle, sept autres projets, dont le taux d'avancement dépasse les 90 %, seront réceptionnés dans les prochaines semaines.

Ils complèteront une première vague de chantiers qui a contribué à moderniser les services essentiels dans une région longtemps confrontée à des retards en matière d'équipements de base.

Le programme se distingue également par des investissements dans le secteur éducatif. Un Collège d'enseignement moyen (CEM) est en cours de construction à Ouzera, tandis que deux écoles primaires bénéficieront prochainement de nouvelles classes, répondant à une demande pressante liée à la croissance démographique.

Ces initiatives visent à améliorer l'encadrement pédagogique et à réduire la surcharge dans les établissements existants. Dans le domaine de la santé, le pôle urbain de

Haouch Bayazid accueillera prochainement une polyclinique ainsi qu'une infrastructure de sûreté publique, deux équipements qui renforceront la couverture sanitaire et sécuritaire de l'ensemble du territoire. Le chef de daïra a également confirmé que les travaux d'extension et d'aménagement du siège de la commune d'El-Hamdania, engagés dans le cadre de l'amélioration du service public, sont sur le point d'être achevés.

Ce vaste chantier, porté par les autorités locales, reflète une volonté claire : concevoir un développement homogène et durable, assurer des services publics de qualité, et répondre aux attentes légitimes des citoyens.

Avec la poursuite des projets en cours, la daïra d'Ouzera s'inscrit dans une dynamique ascendante qui devrait, dans les mois à venir, consolider sa place comme pôle local modernisé et mieux équipé.

R.L

TOLGA**La terre de la résistance des Zaâtcha, devenue berceau de "Deglet Nour"**

Si la commune de Tolga, dans la wilaya de Biskra est connue pour avoir été le théâtre, il y a 176 ans, de la résistance des Zaâtcha, sous le commandement de Cheikh Bouziane, elle est tout aussi célèbre dans le monde entier pour sa fameuse dattée "Deglet Nour".

Lorsque l'on évoque "Deglet-Nour", le plus savoureux, le plus énergétique et le plus connu des fruits du palmier-dattier, également le plus apprécié aux quatre coins de la planète, le regard se tourne naturellement vers la ville de Tolga, un chef-lieu de daïra peuplé de quelque 60.000 âmes.

La production de dattes est devenue, au fil des décennies, le principal levier de l'économie locale et le "catalyseur" de l'activité économique et sociale de la région.

Le président de l'Assemblée populaire communale de Tolga, Mustapha Saïb, a souligné, dans une déclaration à l'APS, que ce produit, qui comprend plus de 100 variétés dont la fameuse "Deglet-Nour", constitue une source de revenus pour la majorité des habitants de la région ouest de la wilaya, y compris Tolga.

Il a rappelé que l'arrivée de l'automne donne le coup d'envoi de nombreuses activités liées à la récolte de dattes et confère à la région une réelle dynamique et une vitalité économique et sociale.

Ce responsable a expliqué, à ce pro-

pos, que les opérations de récolte dans les palmeraies, le transfert du produit vers les entrepôts, la mise sous emballage, suivie de la phase de commercialisation, sont des activités qui attirent une main-d'œuvre saisonnière composée aussi bien d'habitants de la région que de travailleurs venant d'autres régions des Zibans, voire de l'extérieur de la wilaya, ce qui a un impact positif sur l'activité commerciale, dans les magasins, dans les restaurants, les boulangeries et les boutiques de souvenirs, sans compter le transport.

M. Saïb a également souligné que Tolga est devenue un pôle de production et de commerce disposant d'une base importante pour le stockage des produits, comprenant des centaines de chambres froides, ainsi que des usines de conditionnement et de transformation des dattes, sans oublier les magasins de vente de matériels d'emballage et de conditionnement. Ces infrastructures garantissent la disponibilité et la fraîcheur des produits, toujours prêts, plusieurs mois après la récolte, à être livrés aux commerçants qui affluent de différentes villes du pays.

D'autre part, toujours selon le président de l'APC, la récolte des dattes est un moteur d'activité au sein des familles locales, où les femmes s'engagent aux côtés des hommes dans plusieurs opérations

en lien avec la récolte, y compris le tri des dattes par variété et la préparation de produits dérivés tels que le Ghars (dattes écrasées) et la confiture de dattes, entre autres, ce qui contribue à accroître les revenus des familles.

Les statistiques des services agricoles indiquent que la commune de Tolga possède une richesse estimée à plus de 314.000 palmiers-dattiers, dont plus de 313.000 productifs donnant différentes variétés, avec une production totale dépassant les 355.000 quintaux par an, dont plus de 90% de Deglet-Nour de haute qualité, en plus du Ghars, de la Mechdegla et du Tantboucht.

La labellisation, une nécessité pour conquérir les marchés mondiaux

Tolga et les 9 communes voisines possèdent ce que l'on appelle "indications géographiques protégées (IGP)" qui garantissent qu'une datte provient d'une région spécifique et a des caractéristiques liées à cet environnement.

Un indice attestant d'une qualité exceptionnelle en plus d'une abondance, a indiqué, de son côté, le président de l'association régionale des producteurs de dattes, Abdelbasset Djellab.

Il a expliqué que ce produit, même s'il est très demandé sur les marchés internationaux, ne possède pas une "trade

TIARET - KSAR CHELLALA
Une passation de consignes tournée vers le développement

Une étape importante dans la nouvelle organisation territoriale s'est jouée à Ksar Chellala, où une délégation de la wilaya de Tiaret, conduite par le wali Said Khalil, a effectué une visite de terrain visant à évaluer l'état d'avancement des projets de la jeune wilaya.

Reçu par son homologue Toufik Daoudi, wali de Ksar Chellala, le responsable a été accompagné par le président de l'APW, des députés des deux Chambres, des membres du Haut Conseil de la Jeunesse ainsi que des représentants des autorités locales.

Cette visite, placée sous le signe de la coordination institutionnelle et de la continuité administrative, a débuté à Rechaiga, où les responsables ont inauguré l'ouvrage d'art d'Oued El Wahch.

Ce projet structurant, inscrit au Programme d'investissement public 2023, est le fruit d'un travail technique majeur visant à réparer les infrastructures fortement endommagées par les intempéries.

L'intervention a porté sur l'élargissement et la reconstruction des ouvrages d'art, le rehaussement du CW 77.A et la protection du tronçon contre les crues soudaines grâce à de nouveaux aménagements hydrauliques.

Ce nouvel ouvrage représente un levier essentiel pour fluidifier le trafic, sécuriser les déplacements et éliminer des points noirs signalés depuis les inondations de mai 2023.

Il contribuera à améliorer la qualité du service routier, à faciliter la circulation et à réduire les embouteillages lors des fortes pluies. La délégation s'est ensuite rendue sur le chantier de l'hôpital de 120 lits de Ksar Chellala, un projet stratégique dont les travaux ont atteint 50 %.

Après inspection, le wali a appelé l'entrepreneur à intensifier le rythme du chantier pour garantir une livraison durant le premier semestre de l'année prochaine, tout en exigeant le strict respect des normes techniques et des exigences de qualité. Cette infrastructure sanitaire majeure permettra de renforcer l'accès aux soins, d'améliorer la couverture médicale et de réduire la pression exercée sur les hôpitaux des wilayas voisines.

La visite s'est poursuivie avec le bloc administratif n°2, une structure moderne dont les travaux sont totalement achevés.

Le bâtiment abrite plusieurs directions et services publics qui ouvriront bientôt leurs portes aux citoyens.

Ces nouvelles installations marqueront un tournant important pour la jeune wilaya : elles rapprocheront l'administration des habitants, amélioreront l'accueil et réduiront les lourdes bureaucratiques.

À travers cette mission de terrain, Said Khalil a voulu réaffirmer la volonté de l'État de garantir une transition réussie pour les nouvelles wilayas et de faire de Ksar Chellala un modèle d'organisation moderne, d'efficacité et de services publics accessibles.

R.L

mark", un label qui lui permettrait de pérenniser de nouveaux espaces internationaux sous une appellation unifiée.

Cela a conduit les acteurs concernés à l'enregistrer, en 2021, auprès de l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) et s'efforcent actuellement de l'enregistrer auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) affiliée aux Nations Unies.

Le label "Dattes de Tolga", s'il est adopté en tant que marque internationale, permettra une forte présence de ce fruit sur les marchés mondiaux, soutenu par la qualité du produit.

De même qu'il sera protégée contre la concurrence déloyale par une autorité nationale officielle et commercialisé sous une appellation unifiée sous le label "Produit algérien" dans le cadre d'un cahier des charges régulant les opérations de commercialisation et protéger le produit contre la manipulation.

L'indication géographique protégée, mise en place par les acteurs du secteur agricole depuis 2004, comprend les communes de Bouchegroune, de Lichana, de Tolga, de Bordj Ben Azzouz, de Lioua, de Laghrrous, de Foughala, de Doucen, d'Ouled Djellal et de Sidi Khaled. L'IGP repose sur la classification des dattes fraîches selon des normes de qualité et de compétitivité, selon M. Djellab.

APS

M-PAIEMENT EN ALGÉRIE

Vers une interopérabilité totale de 15 banques dès 2026

La modernisation du système financier national franchit une nouvelle étape décisive avec le développement accéléré du paiement électronique par mobile.

Le Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique) vient d'annoncer une extension majeure de l'interopérabilité du m-paiement via QR code, qui devrait englober quinze banques dès l'année 2026.

Une dynamique qui marque une transformation profonde de l'écosystème bancaire algérien et confirme la volonté des pouvoirs publics de construire une économie numérique solide, inclusive et sécurisée.

Selon la directrice générale du GIE Monétique, Assia Benchabla Queiroz, cette interopérabilité permet déjà aux détenteurs des nouvelles applications bancaires « DZMobPay » d'effectuer des transferts instantanés de compte à compte, et d'opérer des paiements en quelques secondes seulement, indépendamment de l'établissement bancaire des deux parties.

Pour les commerçants, cette fonctionnalité représente un changement majeur, puisqu'ils peuvent recevoir le montant des biens et services en un temps record, ne dépassant pas dix secondes, grâce à un simple scan d'un QR code.

Une solution rapide, accessible et fortement sécurisée, qui contribue à réduire la circulation du cash et à encourager l'innovation financière. À l'heure actuelle, sept banques ont déjà intégré ce système, aux côtés d'Algérie Poste via son application « Baridi Mob ».

Il s'agit de la Banque nationale d'Algérie (BNA), de la Banque extérieure d'Algérie (BEA), du Crédit populaire d'Algérie (CPA), de la Banque de développement local (BDL), de la CNEP-Banque, d'Algérie Gulf Bank (AGB) et d'Al Salam Bank.

Ce réseau s'élargira d'ici la fin de l'année avec l'arrivée de la Banque de l'agri-



culture et du développement rural (BADR) et de Fransabank Algérie, portant le total à neuf institutions avant l'entrée en vigueur du plan d'élargissement de 2026.

Cet effort, souligne la directrice générale, s'inscrit dans une vision globale : homogénéiser les systèmes de paiement, fluidifier les opérations financières, améliorer l'inclusion bancaire et soutenir la mutation numérique de l'économie algérienne. La plateforme « DZMobPay », développée et gérée par la SATIM, constitue le cœur technique de ce dispositif.

Elaborée selon les standards internationaux, elle garantit un flux fluide, sécurisé et parfaitement traçable pour l'ensemble des opérations transitant entre les différentes banques du réseau.

Les chiffres du GIE Monétique témoignent de l'adhésion progressive des citoyens : au début du mois de novembre 2025, pas moins de 79 130 utilisateurs avaient déjà adopté les applications de paiement mobile, accompagnés de 11 873 commerçants engagés dans cette nouvelle dynamique.

Des résultats prometteurs qui encouragent les autorités à aller plus loin. Le Groupement étudie d'ailleurs la possibilité de mettre en place des incitations à destination des commerçants et professionnels, afin de renforcer leur intégration dans l'écosystème du paiement mobile et d'élargir rapidement le réseau national.

Sur le plan de la sécurité, la directrice générale a tenu à rassurer les utilisateurs. Les applications reposent sur des protocoles avancés, désormais standardisés à l'échelle mondiale, garantissant la confidentialité, la protection contre le piratage et la traçabilité des transactions financières.

ÉCONOMIE MARITIME

Alger plaide pour une intégration africaine renforcée et une montée en puissance de la ZLECAF

Lors de la Conférence internationale sur l'économie maritime organisée à Alger par le World Trade Center Algiers, experts, responsables africains et acteurs du secteur maritime ont dressé un état des lieux sans concession : pour réussir la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), l'Afrique doit impérativement accélérer son intégration maritime, moderniser ses infrastructures et uniformiser les compétences dans les 54 pays membres.

Avec un marché de 1,2 milliard d'habitants et un PIB cumulé de 3 400 milliards USD, la ZLECAF représente l'un des plus grands espaces économiques mondiaux. Pourtant, le continent accuse un déficit annuel de 100 milliards USD et ne possède qu'à 1 % de la flotte commerciale mondiale, le contrignant à dépendre de compagnies étrangères, ce qui renchérit les coûts logistiques jusqu'à 50 %.

L'Algérie, forte de ses 1 200 km de façade maritime et d'une position stratégique entre Méditerranée et Sahel, ambitionne de devenir un hub régional majeur. Le directeur général du WTCA, Ahmed Tibaoui, a souligné les investissements engagés pour moderniser les ports, digitaliser les procédures douanières et développer des zones logistiques connectées aux corridors routiers et ferroviaires vers l'Afrique subsaharienne.

Les experts présents, dont A. Rezal et Azzeddine Kerma, ont rappelé la nécessité de renforcer la flotte nationale, aujourd'hui composée de 34 navires, et de moderniser le transport maritime pour couvrir 25 % du trafic algérien. Navires porte-conteneurs, vraquiers, rouliers et équipements de manutention de dernière génération figurent parmi les priorités d'acquisition.

Les intervenants ont aussi insisté sur les défis urgents : congestion portuaire, faibles capacités de stockage, manque de main-d'œuvre qualifiée, digitalisation insuffisante et disparités réglementaires entre les pays africains.

Selon certaines estimations, 14,2 milliards USD d'investissements annuels sont nécessaires pour moderniser les infrastructures existantes, tandis que la ZLECAF pourrait augmenter le trafic portuaire de 40 %.

L'enjeu est clair : sans une économie maritime robuste, l'intégration africaine restera incomplète. Aussi, l'uniformisation des compétences, la formation des ressources humaines et l'harmonisation des normes maritimes entre les 54 pays sont devenues essentielles.

Pour l'Algérie, le défi est également une opportunité : s'imposer comme un pont incontournable entre l'Afrique et l'Europe, soutenu par une logistique moderne, une flotte renforcée et une vision maritime tournée vers l'avenir.

R.E.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Bouzred supervise l'ouverture de l'année des activités pédagogiques des structures de formation du secteur des Finances

Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a supervisé, samedi à Tipasa, l'ouverture de la saison des activités pédagogiques 2025-2026 au sein des structures du système de formation relevant du secteur des Finances, marquée notamment par le lancement de la formation de la 1ère promotion d'inspecteurs centraux du Trésor à l'Ecole nationale du Trésor à l'Ecole nationale du Trésor.

A cette occasion, le ministre, qui était accompagné du wali, Amine Benchaouia, a assisté au lancement de la formation de la 1ère promotion d'étudiants à l'Ecole nationale du Trésor de Tipasa pour l'année en cours (suite à

la réception et la mise en service de cet établissement), parallèlement à l'entame de la formation dans plusieurs autres structures relevant du secteur des Finances, dont l'Ecole nationale des impôts et l'Institut d'économie douanière et fiscale de Koléa.

La 1ère promotion d'inspecteurs centraux, composée de 100 étudiants admis à l'Ecole nationale du Trésor, entamera une formation spécialisée d'une durée d'un an au sein de ce pôle scientifique, mis en place pour renforcer les structures du système de formation spécialisé du secteur des Finances.

Une formation qui devrait

apporter la contribution nécessaire à l'amélioration des performances des personnels de l'administration du Trésor, a-t-on expliqué sur place.

Inscrit à la réalisation en 2009, le projet de l'Ecole nationale du Trésor a été réceptionné et inauguré à l'occasion des festivités marquant le 70e anniversaire de la glorieuse Révolution de Novembre, en 2024, après plusieurs années d'interruption. Sa relance en 2022 a été rendue possible grâce à un ensemble de mesures prises par les autorités publiques en faveur du projet, permettant ainsi son achèvement selon des normes modernes et

contemporaines. L'Ecole nationale du Trésor s'étend sur une superficie globale de près de 12 000 m². Elle compte cinq (5) blocs, dont un bloc pédagogique, un internat et un espace de restauration, et dispose d'une capacité d'accueil de plus de 500 places pédagogiques, en plus de 300 lits.

L'opportunité a, également, permis au ministre des Finances de s'enquérir des différentes structures et installations de l'Ecole nationale du Trésor, outre la tenue d'une rencontre avec les cadres de l'établissement et les cadres centraux participant à cet événement.

APS

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA PRODUCTION LOCALE DE MÉDICAMENTS

Ait Messaoudene rencontre des responsables de plusieurs pays participants

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a rencontré, en marge des travaux de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et les technologies de la santé, des responsables de plusieurs pays participants, indique, samedi, un communiqué du ministère de la Santé.

M. Ait Messaoudene a reçu la secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Prévention de la République du Tchad, Mbaiedji Dekandji Francine, avec laquelle il a passé en revue le système de santé algérien, notamment le système de contrôle, d'alerte et de réponse rapide aux pandémies et aux urgences.

La rencontre a également permis au ministre d'évoquer les programmes de santé relatifs aux maladies non transmissibles, à la santé scolaire et à la santé mentale, outre les mécanismes de développement des services de santé au niveau des urgences médicales.

Il a souligné, à cette occasion, "la poursuite du travail pour renforcer l'innovation en matière de fabrication des médicaments et de développement des compétences humaines". Les deux parties ont examiné, en outre, les moyens de renforcer la coopération dans le domaine phar-

maceutique, y compris le développement des industries nationales du médicament et le renforcement des capacités productives des usines locales et la garantie de la qualité des produits pharmaceutiques, conformément aux normes internationales.

Les discussions ont porté sur l'importance de soutenir la recherche scientifique en matière de développement des nouveaux médicaments, d'encouragement des investissements dans les industries pharmaceutiques pour renforcer l'autosuffisance des deux pays et du continent africain de manière générale.

Dans ce contexte, le ministre a rencontré la représentante de la République de Côte d'Ivoire qui a exprimé sa reconnaissance à l'Algérie pour l'organisation de cet événement important. L'accord a été mis, lors de cette rencontre, sur les expériences de l'Algérie face aux défis de

santé, y compris la gestion des pandémies, des maladies transmissibles et non transmissibles, les deux parties ayant affirmé l'importance d'approfondir l'échange d'expertises et d'expériences scientifiques entre les deux pays, notamment en matière de plateformes numériques dédiées aux médicaments et de programmes de formation, car constituant des outils essentiels pour renforcer la performance du secteur de la santé et assurer une couverture sanitaire globale et durable pour la population.

Le ministre de la Santé avait rencontré auparavant, en marge des travaux de la conférence, le ministre du secteur public des affaires en Egypte, Mohamed Chimi et le directeur régional de l'approvisionnement pour la région MENA du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Abdulla Makhoul.

APS

Algérie : Un leadership continental pour la souveraineté sanitaire africaine à travers la production locale de médicaments

Alger s'est imposée, vendredi dernier, comme un centre stratégique de la coopération africaine dans le domaine de la santé, à l'occasion de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et les technologies de santé.

Organisé au Centre international des conférences Abdelatif Rahal, cette rencontre d'envergure a réuni des ministres, responsables et experts africains, aux côtés de représentants internationaux tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF.

Placée sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la conférence s'inscrit dans une dynamique continentale visant à renforcer l'industrie pharmaceutique locale et à réduire la dépendance de l'Afrique aux importations.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a réaffirmé la volonté de l'Algérie de partager son expertise industrielle avec l'ensemble des pays africains.

« L'Afrique fait face à une responsabilité historique en matière de sécurité sanitaire », a-t-il souligné, appelant à transformer les engagements politiques en actions concrètes et perceptibles pour chaque citoyen du continent. L'Algérie met avec fierté son expérience en matière de production pharmaceutique au service de ses frères africains, afin de bâtir une coopération continentale, renforcer la sécurité sanitaire et soutenir le développement durable », a-t-il ajouté.

La Conférence a été marquée par l'adoption de la « Déclaration d'Algier », un document stratégique signé par 29 pays participants.

Ce texte établit 13 engagements collectifs visant à lever les barrières réglementaires, harmoniser les échanges commerciaux, garantir la qualité et la sécurité des médi-

caments, et structurer davantage le commerce pharmaceutique africain.

La déclaration prévoit également la révision des procédures entravant la circulation des matières premières et des produits pharmaceutiques et l'unification des cadres législatifs afin de réduire la fragmentation juridique qui freine la souveraineté sanitaire.

Le ministre a mis l'accent sur la nécessité de créer une plateforme continentale pour coordonner les commandes de matières premières et renforcer la coopération industrielle entre États africains.

Selon lui, cette approche permettra d'adapter les capacités technologiques et humaines de chaque pays aux besoins collectifs et d'optimiser l'efficacité des chaînes de production locales.

« Une coordination intelligente et solidaire peut transformer l'industrie pharmaceutique africaine en un moteur de développement durable et d'autonomie sanitaire », a insisté Ait Messaoudene.

Katarina Johansson, représentante de l'UNICEF en Algérie, a salué l'esprit de leadership de l'Algérie et confirmé que l'organisation s'engage à assurer 20 % de ses achats mondiaux de vaccins auprès d'industriels africains d'ici 2035.

« La production locale devient ainsi un levier concret de sécurité sanitaire », a-t-elle précisé, ajoutant que l'UNICEF organisera des rencontres avec le secteur privé africain pour convertir les engagements politiques en commandes effectives et renforcer la production locale.

Les travaux de la conférence se sont poursuivis samedi avec des rencontres bilatérales entre ministres africains, visant à explorer les voies de coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Les délégations ont également visité plusieurs unités de production pharmaceutique de la capitale, témoignant de

l'expertise et de la capacité industrielle de l'Algérie, qui couvre aujourd'hui plus de 82 % des besoins pharmaceutiques nationaux par la production locale.

Le Salon algérien des soins de santé, organisé en parallèle, a été l'occasion de finaliser plusieurs contrats entre opérateurs algériens et partenaires africains, traduisant les engagements politiques en partenariats concrets.

Le rôle pionnier de l'Algérie dans la promotion de la souveraineté sanitaire africaine a été salué par de nombreux participants.

Mohamed Chimi, ministre du secteur public des affaires en Egypte, a mis en avant le potentiel de l'Algérie en matière de production de médicaments et de consommables médicaux.

« L'Afrique a besoin du soutien et de l'accompagnement de l'Algérie aux côtés d'autres pays pionniers comme l'Egypte et l'Afrique du Sud pour réaliser la sécurité sanitaire », a-t-il affirmé.

Il a proposé la création d'une haute commission africaine pour l'industrie du médicament, destinée à se réunir annuellement pour suivre les progrès réalisés et mettre en place un plan durable de coopération et d'échange d'expertises selon les besoins spécifiques de chaque pays.

Mbaiedji Dekandji Francine, secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Prévention du Tchad, a exprimé son admiration pour l'expérience algérienne.

Elle a rappelé que l'Algérie dispose aujourd'hui de plus de 230 unités de production pharmaceutique et que ce développement constitue « un pas important vers la sécurité sanitaire du continent, à travers des produits 100 % africains ».

Le ministre mozambicain de la Santé, Ussene Isse, a quant à lui insisté sur l'importance d'adopter « une voie africaine unique », estimant que le continent possède les

moyens de réaliser des avancées significatives si les efforts de ses États sont coordonnés. Le directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, Mohamed Yakub Janabi, a rappelé que le continent importait entre 60 et 90 % de ses besoins en médicaments et vaccins, soulignant que l'exemple algérien constitue « un acquis majeur pour l'Afrique ». Il a ajouté que l'OMS appuiera l'Algérie à travers la délivrance de certificats et le renforcement de ses capacités concurrentielles à l'exportation, tout en servant de modèle à d'autres pays africains.

Les débats ont également insisté sur la nécessité de créer une synergie entre les États africains, tant sur le plan industriel que réglementaire, afin de réduire la dépendance aux importations et d'assurer un accès équitable aux médicaments.

La conférence a ainsi confirmé le rôle central de l'Algérie en tant que hub continental, capable de transformer les ambitions politiques en initiatives concrètes pour la souveraineté sanitaire.

La Conférence ministérielle africaine a illustré comment l'Algérie, en partageant son expérience industrielle et en promouvant la coopération continentale, contribue à bâtir une Afrique plus autonome et résiliente sur le plan sanitaire. L'événement a montré que la production locale de médicaments n'est pas seulement une question industrielle mais un levier stratégique pour la sécurité sanitaire, le développement durable et l'intégration africaine.

Par la combinaison d'une expertise nationale, d'un engagement politique et d'une coopération africaine renforcée, l'Algérie s'affirme aujourd'hui comme un acteur incontournable pour l'avenir de la santé sur le continent, capable de fédérer les efforts et de transformer la souveraineté sanitaire en réalité tangible pour tous les Africains.

R.I.

L'OMS salué l'Algérie comme l'un des exemples en matière de souveraineté pharmaceutique

L'Algérie s'impose aujourd'hui comme l'un des exemples les plus aboutis du continent africain en matière de souveraineté pharmaceutique.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, a salué, dans un message vidéo diffusé à l'ouverture de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments, les progrès remarquables accomplis par les pays, devenu capable de couvrir plus de 80% de ses besoins en médicaments grâce à une industrie locale dynamique et structurée.

Organisé au Centre international de conférences Abdelatif Rahal et placée sous le haut patronage du président Abdelmadjid Tebboune, cette rencontre réunit plus de quinze délégations africaines, des experts internationaux, des institutions spécialisées ainsi que des responsables du secteur pharmaceutique et de la santé.

À cette occasion, le DG de l'OMS a souligné que l'Algérie, forte de plus de 230 entreprises pharmaceutiques, constitue un modèle inspirant pour l'Afrique et le monde. Il a appelé les pays du continent à s'imprégner de cette

expérience pionnière pour bâtir leur propre souveraineté sanitaire.

Le responsable onusien a relevé l'importance stratégique de renforcer la capacité de production pharmaceutique régionale, notamment pour anticiper et affronter plus efficacement les épidémies, pandémies et menaces émergentes telles que la résistance antimicrobienne.

Il a rappelé que les États membres de l'OMS négocient actuellement un nouveau système international d'accès aux agents pathogènes, visant à garantir un accès équitable aux vaccins, traitements et outils médicaux lors de futures crises sanitaires.

Dans ce cadre, la production locale est appelée à jouer un rôle déterminant. Le Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, Mohamed Yakub Janabi, a rendu hommage à l'engagement constant de l'Algérie pour la solidarité africaine et pour le renforcement de l'autonomie sanitaire du continent.

Il a souligné que, dans un contexte où les pays africains importent entre 70% et 90% de leurs produits pharmaceutiques et presque la totalité de leurs vaccins, l'exemple al-

gérien ouvre la voie à une nouvelle ère de souveraineté et de développement.

Les experts présents ont également salué la vision du président Tebboune, dont les réformes ont permis de porter la production locale de 40% à plus de 80% en quelques années, notamment grâce à la création d'un ministère dédié à l'industrie pharmaceutique.

L'Agence africaine du médicament (AMA), représentée par sa directrice générale, a insisté sur la nécessité d'harmoniser les réglementations, de mutualiser les capacités scientifiques et d'accélérer le transfert technologique pour bâtir un système continental robuste.

Cette conférence, organisée du 27 au 29 novembre, s'inscrit dans une dynamique continentale visant à asseoir une industrie pharmaceutique africaine forte, intégrée et à renforcer la résilience des systèmes de santé africains.

R.E.

DJAMAÂ EL-DJAZAÏR

Un phare religieux et intellectuel pour l'Algérie et le monde

Depuis son inauguration, Djamaâ El-Djazaïr s'impose comme un centre religieux, scientifique et culturel majeur en Algérie et dans le monde arabo-musulman.

Le recteur de l'institution, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimî Al Hocineï, a récemment présenté au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, un bilan détaillé des activités et des projets en cours, soulignant l'importance de cette institution dans le renforcement de la référence religieuse et de la mission civilisationnelle du pays.

Djamaâ El-Djazaïr ne se limite pas à un lieu de culte.

Ses structures éducatives, ses centres de recherche et l'École supérieure des sciences islamiques (Dar El-Coran) constituent des pôles stratégiques pour la formation des cadres religieux et scientifiques.

Selon le recteur, les efforts se concentrent sur le renforcement des partenariats avec les pôles scientifiques du monde arabo-musulman et des pays africains, dans le but de promouvoir un islam modéré, tolérant et ouvert sur le monde.

La première promotion

d'étudiants internationaux rejoindra prochainement Dar El-Coran, illustrant le rayonnement intellectuel et culturel de l'institution.

Le recteur a insisté sur l'importance de la continuité des programmes éducatifs et scientifiques, qui s'inscrivent dans la vision présidentielle visant à faire de Djamaâ El-Djazaïr un repère de référence religieuse fédératrice.

Cette mission dépasse le cadre national : elle place l'Algérie dans une position de médiation et de leadership intellectuel et spirituel dans le monde musulman.

Djamaâ El-Djazaïr représente également un engagement envers la jeunesse et l'éducation.

Les programmes académiques, les activités culturelles et les formations spécialisées visent à produire des cadres capables de répondre aux défis religieux, sociaux et civilisationnels actuels.



Dans un contexte régional où les influences extérieures sont multiples, cette institution apparaît comme un rempart contre l'extrémisme et un modèle de dialogue et de coexis-

tance. Ainsi, Djamaâ El-Djazaïr incarne un projet global : unir savoir, spiritualité et civilisation, tout en consolidant l'identité culturelle algérienne et son rôle de référence religieuse fédérale.

trice. C'est un symbole de modernité et de tradition, ouvert sur le monde mais profondément enraciné dans le patrimoine national.

R.C

BISKRA - ZAÂTCHA 1849

La mémoire d'un massacre colonial et d'une résistance héroïque



L'histoire de l'Algérie regorge de récits de bravoure et de sacrifices, mais certains épisodes restent profondément marqués par la tragédie et la violence.

Parmi eux, la résistance de Zaâtcha en 1849 constitue un témoignage incontournable de l'horreur de la colonisation française et de la détermination d'un peuple à défendre sa terre, sa liberté et son honneur.

Située sur le territoire actuel de la commune de Lichana, dans la wilaya de Biskra, l'oasis de Zaâtcha était peuplée d'une communauté d'environ 1.000 habitants, organisée autour d'une vie sociale et économique florissante, au milieu de palmeraies luxuriantes.

La première attaque française, le 16 juillet 1849, fut le point de départ d'une répression systématique.

Après cette première offensive, les forces coloniales organisèrent un siège de 52 jours, à partir du 7 octobre, mobilisant

près de 6.000 soldats sous le commandement du général Herbillon.

L'objectif était clair : annihiler la résistance et terroriser la population pour dissuader toute rébellion ultérieure.

Les bombardements de l'artillerie lourde furent meurtriers.

Selon Mohamed Smati Abdelbaki, chercheur en histoire, environ 800 hommes, femmes et enfants périrent sous les assauts des troupes françaises.

Le village fut entièrement détruit, les palmiers incendiés, les biens pillés.

Les survivants furent maltraités, et la brutalité de la répression avait pour objectif d'imposer la peur aux habitants des régions voisines.

Aujourd'hui, cette histoire reste enseignée et célébrée comme un acte de mémoire et de résistance nationale, témoignant que la lutte pour la dignité et la liberté n'a jamais été vainue.

R.L

ANNABA FACE À L'ESCALADE DES VOLS DE CÂBLES

Un fléau qui fragilise les services publics



Le phénomène des vols de câbles et équipements en cuivre connaît, à Annaba comme dans d'autres régions du pays, une recrudescence alarmante.

Après avoir ciblé les infrastructures d'Algérie Télécom et de Sonelgaz, des bandes organisées s'attaquent désormais aux installations de l'Algérienne des eaux (ADE) et de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Ce fléau, d'une ampleur croissante, met en péril la continuité des services essentiels et plonge de nombreux quartiers dans l'incompréhension et l'exaspération.

Dans la commune d'Aïn El Berda, plusieurs cités, dont celles des 80 Logements et du centre-ville, ont été victimes de vols répétés visant portails en fer, câbles et conduites d'eau.

Les habitants dénoncent des actes criminels qui, en plus de les pénaliser quotidiennement, infligent des pertes financières considérables aux opérateurs publics.

Toutefois, malgré les dégâts subis, nombre de victimes hésitent à porter plainte, souvent par crainte de représailles ou en raison de liens de parenté entre habitants et auteurs présumés.

Cette complaisance forcée contribue à alimenter un climat d'impunité.

Les opérateurs concernés dénoncent une situation intenable.

Les coupures d'électricité, d'eau ou d'Internet, les détériorations des réseaux et les retards de réparation deviennent monnaie courante.

Selon les données communiquées, Sonelgaz a enregistré en 2024 pas moins de 83 agressions contre son réseau dans la wilaya, impactant plus de 92 000 abonnés et générant des coûts de réparation dépassant 34 millions de dinars.

À Algérie Télécom, plusieurs lignes ont été vandalisées, comme à la cité des 120 Logements où un câble optique sectionné a privé les habitants de connexion pendant plus de deux mois.

Face à cette spirale inquiétante, les services de sécurité redoublent d'efforts.

La police et la Gendarmerie nationale ont déjà procédé à l'arrestation de plusieurs groupes spécialisés, notamment lors d'opérations nocturnes réalisées grâce à la vidéosurveillance.

À Constantine, 84 personnes impliquées dans 69 affaires similaires ont été interpellées depuis le début de l'année.

Malgré ces avancées, les autorités estiment que la coopération citoyenne demeure indispensable pour affaiblir ces réseaux.

Le Code pénal prévoit des sanctions lourdes, pouvant atteindre la réclusion à perpétuité dans certaines conditions aggravantes, notamment lorsque les vols compromettent la sécurité publique.

Les peines, renforcées par les articles 350 et 353, s'étendent également à toute personne impliquée dans l'achat, le transport ou la revente des matériaux volés.

Au-delà du préjudice matériel, le phénomène soulève une inquiétude profonde quant à la protection des infrastructures vitales du pays.

Les autorités appellent à une vigilance accrue et à un engagement collectif pour mettre fin à cette menace persistante qui fragilise les services publics, perturbe le quotidien des citoyens et alourdit les charges financières des opérateurs déjà éprouvés.

R.L

CHLEF

La wilaya célèbre la Journée internationale contre la violence faite aux femmes avec un appel au respect et à la responsabilité collective

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les services de la Sûreté de wilaya de Chlef ont pris part à une journée de sensibilisation organisée à la Maison de la jeunesse Chaïb Ed-Dour.

Placée sous le slogan « Respect mutuel... un comportement civilisé et humain », cette rencontre a rassemblé de nombreuses associations, institutions partenaires et spécialistes mobilisés autour d'un même objectif : promouvoir une culture de respect, de sécurité et de solidarité envers les femmes.

La Direction de l'Action sociale et de la Solidarité de Chlef, initiatrice de l'événement, a mis l'accent sur l'importance de renforcer la prévention et de sensibiliser les jeunes générations aux dangers de la violence sous toutes ses

formes. La participation active des services de police a donné une dimension opérationnelle à cette journée.

Les représentants de la Sûreté nationale ont présenté une intervention riche en données et en éclairages, détaillant les mécanismes de protection existants, les structures dédiées à l'accueil des victimes ainsi que les actions menées pour lutter contre la violence domestique, psychologique, économique et physique.

Ils ont insisté sur l'importance de signaler tout acte de violence, de briser les tabous et

d'encourager les victimes à solliciter l'aide des autorités compétentes.

Les services de sécurité ont également réaffirmé leur engagement à renforcer le travail de proximité, considérant que la prévention passe avant tout par la communication, la sensibilisation et l'implication des citoyens.

L'objectif majeur demeure la construction d'un environnement sûr, respectueux et protecteur, où la dignité de la femme est pleinement garantie.

Cette journée, porteuse d'un message fort, s'inscrit dans une



dynamique nationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle reflète la volonté collective des institutions et de la société civile de consolider

une culture de respect mutuel et de promouvoir des comportements fondés sur l'humanité, la solidarité et la responsabilité.

R.L

MOSTAGANEM FACE À LA CRISE DU TRANSPORT PUBLIC Un secteur à bout de souffle qui appelle une refonte urgente

Le transport en commun est devenu l'un des sujets les plus préoccupants pour les habitants, tant les dysfonctionnements s'accumulent et plombent le quotidien dans plusieurs communes de la wilaya.

Ce secteur vital, censé faciliter la mobilité des citoyens, s'est transformé en un véritable casse-tête marqué par l'improvisation, l'irrégularité et l'absence manifeste de gestion efficace.

Depuis plusieurs mois, les usagers expriment leur exaspération face à des situations devenues routinières : bus introuvable aux heures de pointe, taxis absents, dessertes aléatoires, retards chroniques et files interminables.

À Mostaganem, Hassi Mameche, Stidia, Abdemalek Ramdhan et d'autres localités, les scènes se répètent.

Des dizaines de citoyens abandonnés en

bord de route, parfois dès l'aube, espérant un moyen de transport qui ne viennent pas.

Certains finissent par rater des rendez-vous importants, d'autres perdent une journée de travail, tandis que les élèves et les étudiants vivent dans la peur permanente de manquer leurs cours ou leurs examens.

Les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ont largement exposé cette situation, provoquant une vague d'indignation et mettant en lumière un problème structurel.

La presse locale, elle aussi, s'en est fait l'écho en décrivant un service marqué par une inégalité flagrante entre les zones urbaines et interurbaines, un manque total de ponctualité et une absence de contrôle sur les transporteurs.

Face aux critiques, certains responsables se sont empressés d'opposer des démentis, ten-

tant de nier une réalité pourtant visible de tous.

Une attitude qualifiée de fuite en avant par de nombreux interlocuteurs, qui dénoncent un décalage incompréhensible entre les discours officiels et le vécu quotidien des citoyens.

Au-delà des horaires non respectés, d'autres déficiences ont été pointées du doigt : vétusté des bus, état dégradé de certains taxis, absence d'aménagements aux arrêts, comportements inappropriés de certains chauffeurs et montée inquiétante du transport clandestin.

Plusieurs observateurs affirment que certains responsables, n'utilisant jamais les transports publics, ignorent totalement les difficultés vécues par les usagers.

Cette crise serait également liée à une gestion devenue obsolète, à une Commission des transports jugée ineffi-

cace et à un manque d'implication de certains chefs de daïra et d'élus locaux, accentuant les dysfonctionnements.

Une situation d'autant plus regrettable que le wali de Mostaganem s'efforce, à travers divers projets, d'améliorer le cadre de vie de la population.

Mais ces efforts semblent entravés par des pratiques désuètes et une absence de coordination entre les acteurs concernés.

Aujourd'hui, la demande citoyenne est claire : l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier les véritables blocages et reconstruire un système de transport public fiable, moderne et régulé.

Mostaganem, en pleine dynamique de développement, ne peut plus se permettre de laisser un secteur aussi stratégique sombrer dans le chaos.

R.L

BÉJAÏA DEMANDE LE CLASSEMENT D'AKFADOU Un plaidoyer pour sauver un patrimoine naturel et historique unique

La protection du massif forestier d'Akfadou est plus que jamais au cœur des priorités.

Lors d'une réunion présidée par Bachir Barket, président de l'Assemblée populaire de wilaya, les autorités locales, les élus communaux, les associations écologiques, les agriculteurs et les représentants des chasseurs ont examiné en détail l'étude de classement du massif en aire protégée.

Une démarche urgente face aux menaces qui pèsent sur ce joyau naturel, véritable écrin de biodiversité et témoin d'une histoire riche.

L'étude, réalisée par le Bureau national d'études pour le développement rural (BNEDER), ambitionne d'établir un cadre scientifique rigoureux permettant de clas-

ser Akfadou, mais aussi de délimiter précisément son périmètre, de dresser un inventaire de ses espèces végétales et animales, et de proposer un plan de gestion durable conciliant environnement et activités humaines.

Le projet prévoit trois zones distinctes : un cœur protégé de 1 142 ha dédié à la conservation stricte, une zone tampon de 3 494 ha permettant des activités encadrées, et une zone de transition de 9 112 ha favorisant un développement socio-économique durable.

Ce découpage vise à préserver le massif, menacé par les incendies récurrents, la pression démographique, les coupes illégales de bois et un tourisme non régulé.

Akfadou n'est pas une forêt ordinaire. Culminant à 1 625 mètres d'altitude, elle

abrite le Lac Noir, site emblématique, ainsi qu'une richesse écologique exceptionnelle : 484 espèces végétales, dont 40 rares, 171 plantes médicinales, 59 mousses, 16 espèces de mammifères — dont 10 protégées — et 81 espèces d'oiseaux.

Elle représente à elle seule 18 % de la chênaie caducifoliée algérienne, avec une prédominance de chênes et une diversité floristique remarquable.

Au-delà de sa valeur écologique, Akfadou porte un héritage historique considérable.

Durant la guerre de Libération, le mas-

sie accueillait le poste de commandement de la Wilaya III historique.

Longtemps classé parc national (1925-1980), il n'a cessé, depuis son déclassement en 1985, d'être la cible d'une dégra-

dation continue, aggravée par l'absence de gaz naturel dans les villages qui l'entourent, conduisant à une exploitation excessive du bois.

Le mouvement associatif local se mobilise depuis des années pour défendre ce patrimoine menacé.

Cette fois, l'espoir renaît avec une démarche structurée, concertée et appuyée par les instances officielles.

Le classement d'Akfadou en aire protégée serait un tournant décisif, tant pour préserver un écosystème fragile que pour développer un écotourisme durable, valorisant l'histoire et la mémoire d'un site exceptionnel de la région de Béjaïa.

R.L

SIDI BEL ABBES - TELAGH FACE AUX CONSTRUCTIONS ILLICITES L'offensive locale pour protéger l'urbanisme

La commune de Telagh, située à une cinquantaine de kilomètres au sud de Sidi Bel-Abbès, mène depuis plusieurs semaines une lutte déterminée contre les extensions et constructions illégales qui défigurent son paysage urbain.

Ce phénomène, qui prend de l'ampleur dans plusieurs quartiers, menace non seulement l'harmonie architecturale de la ville mais aussi la sécurité de ses habitants.

Face à cela, les autorités locales ont décidé de réagir avec fermeté.

Une vaste opération de démolition a été engagée pour éliminer les constructions non autorisées et remettre de l'ordre dans l'espace urbain.

Ces interventions, menées par les équipes techniques de la commune, visent à faire respecter la loi et à prévenir la prolifération d'extensions anarchiques souvent érigées sans permis, parfois même sur des terrains non viabilisés.

Les responsables locaux rappellent que ces structures illégales bâties compromettent les plans d'aménagement, gênent la circulation et créent des risques pour les riverains.

La commune insiste également sur la nécessité de sensibiliser les habitants au respect des règles d'urbanisme, outil essentiel pour garantir un développement durable et harmonieux de la ville.

Cette campagne de démolition, bien que parfois contestée, répond à un impératif d'ordre public et d'intérêt général.

Elle marque une volonté politique claire : protéger Telagh d'un urbanisme désordonné et préserver les futures générations d'un cadre de vie dégradé.

Pour les autorités, cette action doit ouvrir la voie à une meilleure gestion du foncier, une surveillance accrue et une urbanisation conforme aux normes

R.L

BEJAIA

Plus de 100.000 doses de vaccin contre la poliomyélite réceptionnées

Un quota de plus de 100.000 doses de vaccin contre la poliomyélite a été réceptionné par la wilaya de Bejaia, a-t-on appris, auprès de la direction locale de la santé et de la population (DSP).

Le secteur de la santé a reçu un quota de 100.450 doses de vaccin contre la poliomyélite, en prévision des premières journées nationales de vaccination contre la poliomyélite qui se déroule du 30 novembre au 6 décembre, a-t-on souligné auprès du service de la prévention générale à la DSP.

Ainsi, deux autres séances de vaccination vont être organisées du 21 au 27 décembre pour le second et du 25 au 31 janvier 2026 pour le troisième passage, a-t-on ajouté. Près de 70.000 enfants âgés entre 2 mois à 5 ans sont concernés par la vaccination contre la poliomyélite dans la wilaya de Bejaia, indique le service de la prévention générale.

Tous les moyens humains et matériels ont été mis en place par la direction de la santé et de la population (DSP) qui veille à la réussite de la campagne de vaccination, a-t-on souligné.

Les établissements publics de santé de proximité (EPSP) et leur réseau de polycliniques, salles de soin et centres de santé sont également mobilisés pour organiser des journées de vaccination contre la poliomyélite, selon les mêmes services. Le personnel en charge de la vaccination, notamment les médecins coordinateurs et les agents vaccinateurs ont été formés en prévision de cette campagne de vaccination, a-t-on assuré. Par ailleurs, des enquêtes seront également menées sur le terrain durant la période de vaccination pour s'assurer du bon déroulement de l'opération, note la même source.

SOUK AHRAS

Plus de 63.000 doses de vaccin contre la poliomyélite réceptionnées

La wilaya de Souk Ahras a réceptionné 63.200 doses de vaccin destinées à la prévention et à la lutte contre la poliomyélite au titre de la saison 2025-2026, a appris l'APS, auprès de la direction de la santé et de la population (DSP). Le directeur du secteur, le DR Khemissi Goudjili, a précisé, lors d'une conférence de presse organisée mercredi soir au siège de la DSP, que l'opération de vaccination qui sera lancée le 30 novembre courant «vise plus de 48.138 enfants âgés de 2 à 59 mois, y compris les enfants ayant reçu les vaccinations habituelles».

M. Goudjili a ajouté que 39 centres de vaccination sont dédiés à cette opération dans les différentes polycliniques et salles de soins des 26 communes de la wilaya, en plus de la mobilisation de 23 équipes médicales mobiles soutenues par des agents paramédicaux et équipées des moyens nécessaires pour que cette action préventive atteigne les zones isolées.

Le DSP a également indiqué que 165 agents du secteur de la santé ont été mobilisés pour la réussite de cette opération qui se poursuivra jusqu'au 31 janvier prochain afin d'assurer une prise en charge optimale de la population cible et garantir leur suivi sanitaire, notamment lorsqu'il s'agit d'enfants séjournant dans les crèches et les pouponnières, et d'enfants vulnérables nécessitant une attention particulière.

Le même responsable a souligné que cette opération s'inscrit dans le cadre d'une campagne nationale préventive lancée par le ministère de la Santé afin de renforcer la prévention et d'augmenter le niveau d'immunité collective chez cette catégorie d'enfants».

COOPÉRATION SANITAIRE ALGÉRIE-UNICEF

Une dynamique renforcée au service de la production locale et de la sécurité sanitaire régionale

La coopération entre l'Algérie et l'UNICEF vient de connaître une nouvelle impulsion stratégique à l'occasion d'une rencontre de haut niveau tenue au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal, en marge de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et des technologies de santé.

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a reçu le directeur régional de l'approvisionnement pour la région MENA du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Abdullah Makhlof, accompagné de la représentante de l'organisation en Algérie, Katrina Johansson.

Cette réunion, qualifiée d'utile et porteuse de perspectives par les deux parties, s'inscrit dans la continuité des efforts algériens visant à renforcer leur rôle continental dans le domaine de la santé publique.

Dès l'ouverture des échanges, le ministre a réaffirmé la détermination de l'Algérie à élargir sa coopération avec l'UNICEF autour d'objectifs concrets : développer des partenariats orientés vers la production locale de médicaments, améliorer les technologies de santé et consolider les capacités nationales en matière de production vaccinale.

Ces orientations constituent l'un des piliers du processus de modernisation du secteur, engagé par les autorités publiques et soutenu par une vision stratégique faisant de la sécurité sanitaire un enjeu prioritaire.

Dans ce cadre, Mohamed Seddik Ait Messaoudene a proposé l'organisation, à court terme, d'une réunion technique dédiée à la définition précise des axes de coopération, en coordination avec les services spécialisés du ministère, notamment la direction



de la pharmacie et des équipements sanitaires.

L'objectif est d'optimiser les approches, d'harmoniser les besoins et d'élaborer des mécanismes opérationnels permettant d'enrichir la production pharmaceutique nationale tout en facilitant les échanges avec les structures régionales de l'UNICEF.

Pour sa part, Abdullah Makhlof a longuement salué le rôle pionnier joué par l'Algérie dans l'organisation de la Conférence ministérielle africaine, dont les travaux ont permis de lancer des débats structurants sur l'avenir de l'industrie pharmaceutique sur le continent.

Le responsable onusien a également présenté un exposé détaillé sur les capacités mondiales et régionales de son organisation en matière d'approvisionnement.

Il a mis en lumière l'expérience avancée du département Approvisionnement de l'UNICEF, reconnu pour sa maîtrise des chaînes logistiques de produits de santé et pour son rôle dans l'accompagnement des pays dans les situations de crise et de vulnérabilité.

Abdullah Makhlof a aussi souligné que la demande croissante d'approvisionnement en fournitures médicales dans la région MENA ouvre de nouvelles opportunités de coopération avec l'Algérie.

La dynamique actuelle de développement de l'industrie pharmaceutique

nationale, combinée à la volonté affichée de l'Etat de renforcer sa capacité de production, positionne le pays comme un acteur incontournable dans la région.

La représentante de l'UNICEF en Algérie, Katrina Johansson, a de son côté réitéré l'engagement de son organisation à accompagner l'Algérie dans ses efforts pour consolider la coopération sanitaire africaine.

Elle a mis en exergue le rôle structurant du pays dans l'élaboration de solutions régionales adaptées, notamment dans la gestion des crises humanitaires et sanitaires.

Les deux délégations ont finalement convenu de la nécessité d'établir un cadre de coopération conjoint, capable de soutenir la production locale tout en répondant aux besoins croissants de la région, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Cette démarche permettra non seulement de renforcer la sécurité sanitaire du pays et de son environnement régional, mais aussi d'appuyer les populations touchées par les crises.

Cette rencontre stratégique confirme la volonté commune de l'Algérie et de l'UNICEF de mettre en place une collaboration fondée sur la complémentarité des expertises et la convergence des objectifs, au service de la santé des citoyens et du développement des capacités régionales.

R.I.

ORAN

La physique médicale au cœur des avancées en oncologie

À Oran, la première édition de l'École de physique médicale, organisée par la faculté de physique de l'Université USTO-MB en partenariat avec le Centre anti-cancer Emir-Abdelkader, a mis en exergue le rôle majeur «souvent méconnu» du physicien dans le domaine médical.

Dans un contexte marqué par la montée en puissance des technologies de pointe, l'événement a rassemblé physiciens, chercheurs, médecins et spécialistes de l'imagerie médicale afin d'explorer les nouvelles exigences scientifiques de la prise en charge du patient. Dans son intervention, le doyen de la faculté de physique, Pr Abdelghani Tebboune, a

souligné que cette rencontre se veut un espace d'échange et de valorisation d'un métier devenu indispensable à la médecine moderne. L'essor de la médecine nucléaire, l'arrivée de dispositifs d'imagerie de haute précision et l'intégration de l'intelligence artificielle dans les processus de diagnostic et de traitement imposent une collaboration accrue entre physiciens et médecins. Le chef du service d'oncologie du CAC d'Oran, Pr Abdellahi Boukerche, a rappelé que le physicien médical constitue un partenaire incontournable des oncologues-radiothérapeutes, notamment en radiothérapie. Son expertise permet de définir la dose optimale

de rayonnement, d'assurer la planification du traitement via des logiciels sophistiqués, et de garantir la précision des équipements grâce à des étalonnages continus et des programmes rigoureux de contrôle de qualité. Sans ce travail indispensable, la sécurité du patient et l'efficacité du traitement ne pourraient être garanties.

Parmi les communications programmées, celle de Pr Hafidh Aourag a retenu l'attention en abordant l'utilisation du positron, antiparticule de l'électron, en tomographie par émission de positrons (TEP/PET). Cette technologie, essentielle dans le dépistage de nombreux cancers, permet une locali-

sation extrêmement précise des tumeurs, contribuant à affiner les stratégies thérapeutiques.

D'autres thèmes, tels que la segmentation du réseau vasculaire hépatique par intelligence artificielle, l'organisation de la physique médicale en médecine nucléaire ou encore le contrôle qualité des appareils d'imagerie, ont mis en lumière une discipline en pleine évolution.

Cette première édition marque une étape structurante dans la reconnaissance du rôle du physicien médical et dans la promotion d'un écosystème scientifique au service d'un système de santé plus performant.

R.L.

ADDIS ABEBA

Choléra et mpox, plus de 8.000 morts en Afrique depuis janvier 2025

Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) a tiré une nouvelle fois la sonnette d'alarme : plus de 8.000 personnes ont perdu la vie en 2025 à la suite des épidémies de choléra et de mpox qui traversent plusieurs régions du continent.



Lors d'un point de presse en ligne, Yap Boum II, responsable adjoint de la réponse continentale au mpox, a livré un bilan préoccupant qui souligne l'ampleur des défis sanitaires auxquels l'Afrique est confrontée.

Selon les données du CDC Afrique, 132.008 cas de mpox ont été enregistrés depuis le début de l'année, dont plus de 40.000 confirmés, entraînant 952 décès. Parallèle-

ment, l'épidémie de choléra continue de se propager dans 24 pays africains, totalisant 308.935 cas et 7.131 décès.

Ces chiffres révèlent une situation critique résultant de facteurs structurels : accès insuffisant à l'eau potable, faiblesse des infrastructures d'assainissement, surcharge des systèmes de santé et multiplication des urgences sanitaires.

Le CDC a également

rappelé que l'Afrique fait face à un nombre record d'alertes : 186 urgences de santé publique classées à risque modéré ou élevé ont été recensées au cours de l'année. Dans un contexte où plusieurs pays sont déjà confrontés à des crises humanitaires et climatiques, la gestion simultanée de plusieurs épidémies complique la mobilisation rapide des moyens et la capacité de réponse. Les experts ap-

pellent à renforcer les stratégies de prévention, à accélérer l'amélioration des infrastructures sanitaires, et à coordonner davantage les efforts entre États africains et partenaires internationaux.

Sans une action concertée et durable, les flambées épidémiques risquent de s'intensifier, compromettant encore davantage la stabilité sanitaire sur le continent.

R.I.

ROYAUME UNI

Prise en charge "défaillante" de femmes atteintes du cancer du sein

Des dizaines de femmes atteintes d'un cancer du sein ont été traitées avec retard ou ont subi des mastectomies inutiles en raison des "défaillances" d'une antenne du système de santé public du nord-est de l'Angleterre, selon un rapport indépendant.

Le rapport, commandé par l'antenne du National Health Service (NHS) pour la région de Darlington, pointe des "défaillances systémiques et persistantes", et des "pratiques obsolètes" ayant entraîné des retards dans le diagnostic, ainsi que

des cancers non détectés et un "taux élevé" d'interventions chirurgicales, dont des mastectomies.

Si le rapport publié lundi est parfois confus sur le nombre exact de femmes concernées, une enquête complémentaire de la BBC publiée vendredi indique que cette branche régionale enquête sur plus de 200 femmes, dont 43 ont fait état de "préjudice substantiel". La branche, qui gère neuf hôpitaux, a présenté mardi ses excuses "aux patientes et à leurs familles". Selon des recherches réalisées en 2024 et citées

par la BBC, près de la moitié des femmes diagnostiquées avec un cancer du sein dans cette antenne régionale ont subi une mastectomie. Alors que la moyenne au Royaume-Uni, selon l'association caritative Breast Cancer Now, était de 27 % seulement. De plus, seulement 7,5 % des mastectomies pratiquées par les établissements de cette antenne ont été suivies d'une reconstruction mammaire immédiate, ce qui est bien en dessous du minimum national recommandé de 25 %.

OMS

Le nombre de décès dus à la rougeole a baissé de 88 % en 24 ans

Les mesures de vaccination prises à l'échelle mondiale ont entraîné une baisse de 88 % du nombre de décès dus à la rougeole entre 2000 et 2024, sauvant plus de 59 millions de personnes, selon un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le rapport, publié vendredi, estime que 95 000 personnes, dont la plupart sont des enfants de moins de cinq ans, sont décédées de la rougeole en 2024. L'OMS constate que malgré la baisse de la

mortalité due à la rougeole, le nombre de cas augmente dans le monde.

L'agence a recensé environ 11 millions d'infections en 2024, soit près de 1 million de plus qu'en 2019, avant la pandémie de Covid-19.

Les régions les plus concernées par cette hausse sont la Méditerranée orientale, l'Europe et l'Asie du Sud-est, alors que l'Afrique a de son côté enregistré une baisse de cas de 50 % due à l'extension de sa couverture vaccinale. "Le virus de la

rougeole est le plus contagieux au monde, et ces données montrent une fois de plus comment il exploite les failles de nos défenses collectives", a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. Selon les estimations de l'OMS et du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), 84 % des enfants ont reçu leur première dose de vaccin antirougeoleux en 2024.

Ainsi, deux millions d'enfants supplémentaires ont été vaccinés, ce

qui représente une légère amélioration par rapport à l'année précédente.

Cependant, une couverture d'au moins 95 % par deux doses de vaccin antirougeoleux est nécessaire pour protéger les communautés contre les flambées.

Le rapport note que 30 millions d'enfants n'étaient toujours pas suffisamment protégés contre la rougeole en 2024, les trois quarts d'entre eux vivent dans des pays vulnérables ou en proie à des conflits.

PALESTINE

Agression sioniste contre Ghaza: le bilan s'alourdit à 70.100 martyrs

L'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza a fait 70.100 martyrs et 170.983 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023, selon un nouveau bilan communiqué samedi par les autorités sanitaires palestiniennes.

Les corps de deux martyrs et 11 blessés ont été transférés vers les hôpitaux de Ghaza au cours des dernières 48 heures, précise la même source, notant que les corps de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 11 octobre 2025, pas moins de 354 Palestiniens sont tombés en martyrs et 906 autres ont été blessés, tandis que les corps de 606 martyrs ont été récupérés, a ajouté la même source.

Ghaza: des agences de l'ONU alertent sur la détérioration continue de l'état de la santé publique

Des agences humanitaires des Nations unies ont alerté vendredi sur la détérioration continue de l'état de la santé publique à Ghaza, affirmant que les cas signalés de diarrhée aiguë, durant la première quinzaine de novembre, ont augmenté de près de 15 % par rapport à la période précédente, tandis que les cas de jaunisse ont plus que doublé.

Selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), plus de 25.500 cas de diarrhée aiguë ont été enregistrés durant la première quinzaine de novembre, contre environ 22.600 cas au cours des deux semaines précédentes. En outre, les cas de shigellosis ont plus que doublé sur la même période, passant de 132 à 307.

Cette hausse des maladies diarrhéiques aiguës et du syndrome de jaunisse aiguë (SJA, hépatite A) reflète "les risques sanitaires persistants liés à la surpopulation des abris, au manque d'accès à l'eau potable et à la pénurie de produits d'hygiène".

Selon la dernière évaluation du groupe sectoriel sur l'eau et l'assainissement, entre le 17 août et le 5 septembre, plus de 60 % des ménages de l'enclave palestinienne ne disposaient pas de savon dans leurs abris.

Par ailleurs, le groupe sectoriel des humanitaires sur la santé note que les infections respiratoires aiguës restent les affections les plus fréquemment signalées, représentant près de 70 % de tous les cas enregistrés cette année.

De plus, le groupe de travail sur la réhabilitation souligne que la surpopulation due aux déplacements à travers la bande de Ghaza, l'effondrement des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et la propagation des maladies infectieuses qui en résulte ont entraîné une hausse des cas de syndrome de Guillain-Barré (SGB).

Les cas de SGB, une maladie auto-immune rare affectant les nerfs, ont désormais atteint le nombre de 141, dont neuf cas signalés au cours du mois de novembre. En outre, trois cas suspects de leptospirose font actuellement l'objet d'une enquête, dont deux sont actuellement en soins intensifs. La leptospirose est une infection sanguine causée par une bactérie et souvent appelée "fièvre des rats".

Au moins trois cas d'hépatite A ont récemment été identifiés dans des cuisines communautaires du sud de Ghaza, selon le groupe sectoriel Santé. Ces derniers développements interviennent alors que la première phase de la campagne de ratrage vaccinal, menée du 9 au 20 novembre, a permis de vacciner plus de 13.700 enfants à Ghaza.

Selon les agences de l'ONU, moins de 2 % des enfants participants n'avaient jamais reçu de vaccins, tandis qu'un quart d'entre eux n'avaient pas reçu les doses prévues, ce qui reflète les lacunes en matière d'immunité après deux années d'agression sioniste contre l'enclave palestinienne.

APS

ABEILLES, GUÊPES... On s'en défend naturellement

Les guêpes et les abeilles, on n'aime pas les voir tournoyer autour de nous. Et dorénavant, il faut aussi gérer les frelons asiatiques, plus agressifs. Nos conseils pour bien réagir à leurs assauts.

Une piqûre d'insecte : pas souvent grave

La plupart du temps, une piqûre d'insecte n'est pas bien grave : un gonflement, une rougeur, une douleur et des démangeaisons. Mais ce n'est pas une raison pour la négliger. Avant toute chose, il faut repérer l'agresseur. Si c'est une guêpe ou un frelon, la piqûre peut être très douloureuse. L'abeille est la seule à laisser son dard dans la peau. Il faut le retirer sans percer la poche de venin, sous peine d'injecter davantage de poison. Le mieux est d'utiliser une pince à épiler préalablement désinfectée avec de l'alcool à 70 %. Ensuite, place aux soins naturels pour limiter l'inconfort.

L'homéo diminue la douleur

Apis mellifera 5 CH est le remède de choix pour soulager les symptômes d'une piqûre (douleur, gonflement, démangeaisons...). Prendre 3 granules toutes les quinze minutes pendant environ deux heures.

Les remèdes de grand-mère

- De l'eau et du sucre pour nettoyer. On n'a pas trouvé mieux !
- La glace diminue la douleur. Appliquer une dizaine de minutes sur la zone concernée, enveloppée dans un lingot.
- Le vinaigre de cidre apaise la piqûre. Frotter doucement la piqûre avec un coton qui en est imbibé.

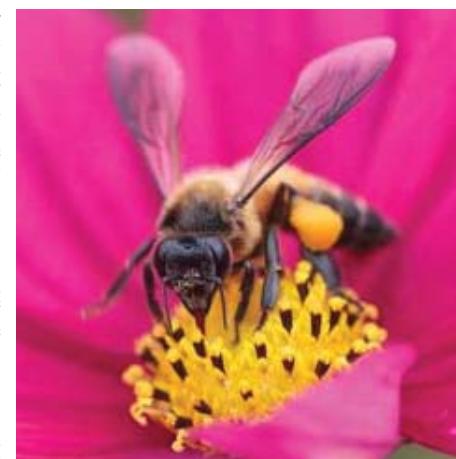
Contre les guêpes et les abeilles : on adopte les mêmes remèdes

Difficile de manger dehors au soleil sans que rapidement guêpes et abeilles s'approchent. Les viandes et les mets sucrés attirent tout particulièrement les hyménoptères. Tout comme les gâteaux vifs qui les affolent et peuvent déclencher la piqûre.

Pas très efficace
Passer un glaçon sur la piqûre
Refroidir la zone ne permet pas vraiment de calmer l'inflammation.

Ce qu'il faut faire
Chaufer la zone douloureuse
Le venin des hyménoptères est "thermolabile". C'est-à-dire qu'il est détruit par la chaleur. Óter ensuite le dard avec précautions.

Le vinalgue, c'est top
C'est même recommandé par les apiculteurs.



Les poudres minérales agissent sur le venin

- L'argile "absorbe" une partie du venin. Mélangez un peu de poudre d'argile verte dans un bol avec de l'eau. Un cataplasme à laisser poser une dizaine de minutes, avant de le rincer.

- La pierre d'alun désinfecte la piqûre et calme l'irritation. Elle doit être appliquée sur peau humide.

Les huiles essentielles soulagent vite

Si la citronnelle demeure imbattable pour tenir les insectes à distance, d'autres huiles essentielles peuvent être utiles "après coup". La lavande aspic, antiseptique, antalgique et cicatrisante, est la plus efficace. Elle s'utilise pure. Appliquer deux gouttes toutes les cinq minutes, pendant trente minutes (déconseillé chez la femme enceinte).

Quand s'inquiéter ?

"S'il y a plusieurs piqûres ou en cas de fièvre, malaise, rougeurs, gonflement important ou forte douleur", répond Christophe Talmet. Si vous avez été piqué dans la bouche ou la gorge, il faut appeler les secours sans attendre (15). Car une réaction allergique violente gênant la respiration est possible.



Emporter un traitement si on a des réactions allergiques

Il faut avoir sur soi des antihistaminiques et une seringue d'adrénaline. A injecter d'urgence en cas de piqûre pour éviter un choc anaphylactique (gonflement très important et malaise).

Comment enlever un dard ?

Le mieux c'est la pince à épiler. Elle doit être propre, et pas trop coupante (elle doit agripper sans sectionner).

On peut aussi le retirer avec les ongles

S'il s'agit d'une piqûre d'abeille, il ne faut pas appuyer sur la poche à venin située à la partie supérieure de l'aileron. Elles perturbent le repas ? Placer des restes de nourriture loin de la table pour les tenir à distance. Si elles s'approchent, pas de grands gestes. C'est le meilleur moyen de se faire piquer !

Piqûres d'insectes : le nombre d'allergiques augmente



La disparition des abeilles nuirait à l'environnement mais pourrait être aussi responsable de la mort de millions de personnes, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue The Lancet.



Le nombre de personnes allergiques aux piqûres d'insectes serait en train d'augmenter. La désensibilisation reste la principale solution prônée par les experts.

En cette période estivale, les beaux jours ne sont pas les seuls à être de retour, les petits dé-

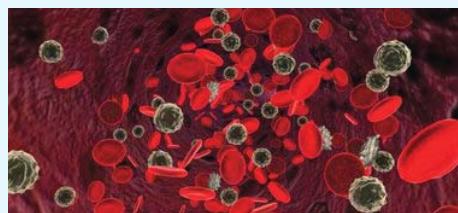
agrément de l'été reviennent aussi : guêpes, abeilles, frelons et bourdons viennent nous tourner autour. Si certains considèrent ces insectes dérangeants et désagréables, d'autres craignent parfois pour leur vie dès qu'ils s'en approchent. Ces personnes sont allergiques aux piqûres d'hyménoptères, soit "les insectes à métamorphose complète qui, comme les abeilles, guêpes, fourmis, possèdent quatre ailes membranaires, inégalées, des mandibules faites pour broyer, les autres pièces buccales pour lécher et aspirer les liquides", lit-on sur le dictionnaire Larousse.

Ainsi que le nombre de personnes souffrant de ce type d'allergie est difficile à évaluer, la revue *Annals of Allergy, Asthma & Immunology* a publié une étude à ce sujet, révélant un chiffre de 5 % d'allergiques dans la population générale, en augmentation par rapport aux précédentes estimations.

En effet, les réactions aux piqûres d'hyménoptères peuvent avoir lieu à n'importe quel âge et être plus ou moins dangereuses, allant de l'edème local à une réaction systémique allergique, potentiellement mortelle. Pour cette raison, un calcul précis du nombre d'allergiques est difficile à réaliser.

Selon les auteurs de l'étude, une solution pour limiter les risques liés aux piqûres est la désensibilisation, permettant au patient de s'immuniser au venin. Cette pratique ne garantit pas toujours l'allergie mais prévient les réactions sévères et réduit les dégâts causés par les piqûres.

Des artères artificielles pour éviter la formation de caillots



Un vaisseau sanguin artificiel capable de dissoudre les caillots en un rien de temps, c'est possible. Une équipe de chercheurs russes vient de mettre au point un prototype. Les caillots de sang sont composés de cellules sanguines : celles-ci s'accumulent sous la forme d'un amas visqueux et finissent parfois par obstruer les voies circulatoires (artères et veines). Lorsqu'un "bouchon" sanguin apparaît, le patient risque alors de subir un problème d'autre cardiovasculaire : crise cardiaque, AVC, céphalée, thrombose veineuse...

C'est pour éviter la formation de caillots que des chercheurs de la ITMO University (Russie) ont mis au point un prototype de vaisseau sanguin artificiel capable de résister aux caillots sanguins... et même de les dissoudre. En pratique, ce vaisseau sanguin nouvelle génération est composé de très fins tubes (nanotubes) d'oxyde d'aluminiun, dans lesquels on retrouve des enzymes thrombolytiques, qui ont justement pour fonction de "découper" les caillots au moment de leur formation. Les enzymes, protégées par la structure "en mailles" du vaisseau sanguin artificiel auraient ainsi un rôle de "gardien" pour éviter la formation de caillots. « Nous avons testé notre création in vitro, en laboratoire », explique Yulia Chapurina, principal auteur de ces travaux, qui ont été publiés dans la revue scientifique *Journal of Medicinal Chemistry*. Nous avons fabriqué un caillot et nous l'avons fait circuler dans le vaisseau sanguin artificiel. Il a été détruit en quelques minutes seulement. » L'objectif des chercheurs russes est de limiter la prise d'anti-coagulants par les patients dont les risques cardio-vasculaires sont élevés. En effet, ces médicaments présentent des effets secondaires non négligeables : hémorragies, troubles digestifs et cutanés, réactions allergiques, conflits avec d'autres médicaments (l'aspirine et le paracétamol, en particulier), ainsi qu'avec les aliments riches en vitamine K... »

PARIS ACCUEILLE LA 49^E CONFÉRENCE DE L'EUCOCO Un appel solennel à la France pour respecter le droit international au Sahara occidental

« Le dernier peuple d'Afrique à ne pas avoir bénéficié de ses droits fondamentaux mérite justice », a déclaré vendredi Pierre Galand, président de la Coordination européenne pour le soutien et la solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco), lors de l'ouverture de la 49e conférence de l'Eucoco à Paris.

Cet événement international, qui a rassemblé plus de 260 participants « élus européens et nationaux, représentants associatifs et membres de la diaspora sahraouie » s'est tenu sous le slogan « Autodétermination et respect du droit de la décolonisation du Sahara occidental ».

Dans son allocution inaugurale, Pierre Galand a lancé un message clair à la France : « Il est temps de revenir sur votre position concernant le Sahara occidental et de vous conformer à la légalité internationale ».

Pour lui, la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, porte une responsabilité particulière dans la promotion du droit à l'autodétermination et la protection des droits des peuples.

« Nous sommes aux côtés du peuple sahraoui, pacifique et déterminé depuis plus de cinquante ans, pour défendre ses droits fondamentaux », a-t-il insisté.

Organisée avec le soutien du Front Polisario et du Comité national algérien de soutien au peuple sahraoui (CNASPS), la conférence s'est articulée autour de plusieurs panels thématiques.

Le premier a porté sur la spoliation des ressources naturelles sahraouies et la violation des



arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Les intervenants ont rappelé que « le Maroc n'a aucune souveraineté sur le territoire sahraoui et finance son occupation militaire par le pillage des ressources naturelles ».

Les discussions ont également souligné le rôle des militants et des parlementaires européens dans la mobilisation contre cette occupation économique et dans la consolidation du droit à l'autodétermination.

Le deuxième panel a exploré les perspectives politiques pour résoudre le conflit, mettant en lumière les parallèles avec la situation palestinienne et l'importance de respecter le droit international.

Les participants ont insisté sur la responsabilité de la communauté internationale, notamment de l'ONU, pour garantir la protection des droits du peuple sahraoui et faciliter un règlement pacifique, juste et durable.

« L'invisibilité de la cause sahraouie en France doit cesser », a affirmé RéGINE VILLEMONT, présidente de l'Association des amis de la RASD.

Elle a appelé à renforcer la visibilité de cette question auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques, soulignant que la mobilisation citoyenne reste un

levier essentiel pour faire pression et soutenir la justice internationale.

Outre les panels, la conférence a prévu une conférence interparlementaire et un rassemblement public sur la Place de la République à Paris, destinés à rappeler les principes universels de liberté, d'égalité et de solidarité, piliers du droit à l'autodétermination.

Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de l'Eucoco pour transformer ses rendez-vous annuels en instruments diplomatiques capables de renforcer la pression internationale en faveur du peuple sahraoui.

Depuis plus de trente ans, la conférence de l'Eucoco constitue le principal rendez-vous international de solidarité avec le peuple sahraoui, rassemblant ONG, syndicats, chercheurs et élus du monde entier.

Le CNASPS joue un rôle central dans la coordination des actions et dans l'élaboration d'un plan d'action concret pour soutenir le Sahara occidental.

Cette édition parisienne a confirmé cette dynamique et a permis des échanges approfondis sur les dimensions politiques, économiques et humanitaires de la question sahraouie.

Pierre Galand a également annoncé que la 50e édition de la conférence se tiendrait à Madrid, un choix symbolique destiné à renforcer la dimension européenne de la mobilisation et à créer des ponts entre capitales pour amplifier la voix du peuple sahraoui.

La déclaration finale de la conférence, attendue en clôture, réaffirmera l'importance du respect du droit international, du droit à l'autodétermination et du rôle de la communauté internationale dans le règlement du conflit. Pour les organisateurs, le Sahara occidental demeure un enjeu majeur de décolonisation et de justice internationale, exigeant engagement, vigilance et coopération globale.

La 49e conférence de l'Eucoco a été bien plus qu'un simple rassemblement associatif : elle s'est imposée comme une tribune politique et diplomatique de premier plan, capable de faire résonner la voix du peuple sahraoui sur la scène mondiale et de rappeler à la France et à la communauté internationale leurs responsabilités légales et morales.

Dans un contexte où le respect du droit international est mis à l'épreuve, solidarité, mobilisation citoyenne et diplomatie active sont les clés pour défendre les droits des peuples et promouvoir la justice internationale.

R.I.

NIGERIA

Le président Tinubu déclare "l'état d'urgence sécuritaire"

Le président nigérian, Ahmed Bola Tinubu, a annoncé, mercredi, l'état d'urgence sécuritaire à l'échelle nationale au Nigeria et ordonné le recrutement de membres supplémentaires des forces de l'ordre, après l'enlèvement de plus de 350 personnes au cours des dix derniers jours.

« Par cette déclaration, la police et l'armée sont autorisées à recruter davantage de personnel.

La police recruterait 20.000 agents supplémentaires, ce qui portera leur nombre total à 50.000 », indique un communiqué du président.

Le Service de renseignement intérieur du Nigeria a également reçu mon autorisation de déployer immédiatement tous les gardes forestiers déjà formés afin de débusquer les terroristes et les bandits qui se cachent dans nos forêts », a-t-il affirmé.

L'agence a également reçu pour directive de recruter davantage d'hommes pour surveiller les forêts », a ajouté le président.

Il a récemment réaffecté les policiers chargés de la sécurité des personnalités à des tâches policières essentielles, près d'un quart des ef-

fectifs protégeaient les politiciens et leurs familles. Mercredi, le président Tinubu a précisé que ces agents vont devoir suivre « une formation intensive afin de faire le point » et d'assurer des services de police plus efficaces lorsqu'ils seront déployés dans les zones du pays où la sécurité est compromise ».

« Les mosquées et les églises devraient systématiquement solliciter la protection de la police et d'autres forces de sécurité lorsqu'elles se réunissent pour la prière, en particulier dans les zones vulnérables », ajoute le communiqué.

SIGNATURE DES ACCORDS DE PAIX Les présidents congolais et rwandais se rendent aux Etats-Unis

Le président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, et le dirigeant du Rwanda, Paul Kagame, se rendront aux Etats-Unis pour signer un accord de paix entre les deux pays le 4 décembre à Washington, a rapporté le média Africa Intelligence.

L'accord de paix attendu entre les deux pays vise à régler le conflit de longue date dans l'est de la RDC, où des groupes rebelles sont actifs, a indiqué la source.

Lors d'une conférence de presse jeudi, le président rwandais reconnaît qu'il existe bien des contacts pour organiser une rencontre avec son homologue congolais, Félix Tshisekedi, à Washington pour faire avancer le processus de paix, a précisé RFI.

De son côté, Félix Tshisekedi a accepté de s'en voler pour la capitale américaine le 4 décembre, où l'attend une séance de signature hautement symbolique avec Paul Kagame, selon des médias africains.

Mi-novembre, Kinshasa et les rebelles du M23 ont signé au Qatar un accord-cadre pour le règlement pacifique du conflit dans l'est du pays.

Cet accord comprend huit protocoles, dont un est consacré au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, lequel avait été convenu par les parties l'été dernier, mais n'a toujours pas été mis en œuvre.

Au cours des quatre dernières années de combats, les rebelles du M23 se sont emparés d'importants territoires dans l'est de la RDC, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, y compris leurs capitales (respectivement Goma et Bukavu).

GUINÉE-BISSAU L'Union africaine suspend le pays de ses instances

L'Union africaine (UA) a suspendu vendredi de ses instances la Guinée-Bissau, deux jours après le renversement du président Umaro Sissoco Embalo et la prise de pouvoir par des militaires dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, a annoncé le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Mahamoud Ali Youssouf. L'UA a décidé « de suspendre avec effet immédiat » la Guinée-Bissau de ses instances, a-t-il déclaré à la presse.

Le président de la Commission de l'UA avait réaffirmé, jeudi dans un communiqué, la position de l'union contre tout changement anticonstitutionnel des gouvernements, en vertu des principes de l'Acte constitutionnel de l'UA (2000), de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernements (2000), de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) et du Consensus d'Ef-Zewni (2009) qui considère illégaux les changements anticonstitutionnels des gouvernements.

Mercredi, des militaires avaient annoncé avoir renversé M. Embalo et suspendu les élections présidentielle et législative du 23 novembre, dont les résultats devaient être annoncés sous peu dans ce pays lusophone. La junte désormais au pouvoir a nommé le général Horta N'Tam, jusqu'ici chef d'état-major de l'armée de terre comme président de la transition, qui doit durer un an.

Après avoir été dans un premier temps arrêté par des militaires, Umaro Sissoco Embalo a rejoint jeudi le Sénégal. Le candidat d'opposition à la présidentielle, Fernando Dias, qui soutient avoir remporté le scrutin, a affirmé à la presse être « en sécurité » et se cacher dans le pays.

La prise de pouvoir par les militaires a été largement critiquée, notamment par le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres qui a dénoncé une « violation des principes démocratiques » et par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) qui a suspendu le pays de « tous les organes décisionnels ».

APS

TUNIS**L'ALECSO réaffirme un soutien ferme et constant au peuple palestinien**

À l'occasion de la Journée internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) a réaffirmé son engagement indéfectible en faveur des droits légitimes du peuple palestinien.



Dans un communiqué empreint de gravité, l'organisation a rappelé l'importance du respect du droit international, ainsi que des résolutions onusienヌes qui encadrent la question palestinienne. L'ALECSO exprime sa profonde préoccupation face aux tensions persistantes sur le terrain, dénonçant les violations répétées touchant les civils, les infrastructures essentielles et les institutions éducatives et culturelles.

Pour l'organisation, protéger le patrimoine culturel palesti-

nien, garantir le droit à l'éducation et sécuriser les populations constituent des responsabilités internationales partagées.

Appelant la communauté internationale à intensifier ses efforts diplomatiques, l'ALECSO insiste sur l'urgence de créer un environnement sûr permettant aux Palestiniens d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la dignité, à l'éducation et à l'autodétermination.

Elle plaide pour une solution politique juste, durable, fondée

sur les références convenues, et débouchant sur la création d'un État palestinien indépendant avec El Qods-Est comme capitale.

L'organisation rappelle enfin que la solidarité avec le peuple palestinien n'est pas un simple geste symbolique, mais une obligation morale et humanitaire, un appel renouvelé à unir les efforts pour soutenir la voie de la paix, protéger les vies humaines et préserver le patrimoine d'un peuple qui aspire depuis des décennies à l'indépendance et à la justice.

R.I.

MEGA-PROCÈS DE CORRUPTION EN ARGENTINE**Cristina Kirchner accusée de corruption**

L'ex-présidente argentine Cristina Kirchner était la "principale destinataire" de pots-de-vins présumés entre entreprises et politiciens dans les années 2000, a soutenu l'accusation jeudi à un grand procès pour corruption entamé début novembre.

L'ex-cheffe d'Etat péroniste de centre-gauche, au pouvoir de

2007 à 2015, est en première ligne, aux côtés de 85 ex-fonctionnaires et entrepreneurs, d'un procès sur des pots-de-vins présumés entre entreprises et politiciens, en contrepartie d'avantages ou de marchés publics, sur la période de 2003 à 2015.

Mme Kirchner est accusée d'avoir été à la tête d'une association illégale, et au sein de divers

épisodes de corruption passive, correspondant aux remises présumées de sommes d'argent, via des intermédiaires.

Le procès, à raison de deux audiences en visioconférence par semaine, est voué à durer au-delà de 2026. A ce jour, aucun témoin ou prévenu n'a été entendu.

Mais pour la cinquième audience consécutive, a été lue la

longue ordonnance de renvoi (678 pages) de 2019 et des dépositions recueillies à l'instruction. "La principale destinataire s'est avérée être" la présidente Cristina Kirchner, qui "était celle qui prenait possession finale de la majorité de l'argent remis par les privés" via des intermédiaires, dont son secrétaire privé, a lu l'accusation.

ESCLAVAGE**L'ONU appelle à agir pour mettre fin à un "drame moderne et impitoyable"**

L'ONU appelle à commémorer les victimes de l'esclavage, agir pour mettre fin à un "drame moderne et impitoyable" et protéger les quelque 50 millions de personnes dans le monde actuellement soumises à des formes contemporaines d'esclavage, dont beaucoup de femmes et d'enfants. "L'esclavage est non seulement une horreur tirée des livres d'histoire, mais aussi un drame moderne et impitoyable", indique le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, à l'approche de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, célébrée le 2 décembre de chaque année, appelant à agir pour mettre fin à cette forme de criminalité.

Les formes contemporaines d'esclavage, précise M. Guterres, "sont perpétrées par des réseaux criminels qui s'en prennent aux personnes qui luttent contre l'ex-

trême pauvreté, la discrimination ou la dégradation de l'environnement, ainsi que par des trafiquants qui exploitent les personnes cherchant à fuir les conflits armés ou à migrer en quête de sécurité et de perspectives". "Nous devons agir avec la même détermination pour éliminer les formes contemporaines d'esclavage.

Bâtir un monde fondé sur la liberté, la dignité et la justice pour toutes et tous est non seulement possible, mais bien notre responsabilité commune", plaide-t-il, en appelant les gouvernements, les entreprises, la société civile et les syndicats à s'unir pour mettre fin à cette crise une fois pour toutes, et également offrir des recours et des réparations.

Pour le chef de l'ONU, "nous nous mobilisons pour protéger les quelque 50 millions de personnes dans le monde actuelle-

ment soumises à des formes contemporaines d'esclavage, dont beaucoup de femmes et d'enfants".

A l'occasion de cette Journée, l'ONU commémore les victimes du passé, en particulier les 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants d'Afrique qui ont été saisis, enchaînés et vendus comme esclaves par-delà l'océan, ou qui ont péri en chemin.

"Nous réitérons notre appel à empêcher que les violations des droits humains telles que le travail forcé et le mariage forcé ne fassent de nouvelles victimes", plaide le SG des Nations Unies.

L'année 2026, conclut M. Guterres, marquera le 100e anniversaire de la Convention relative à l'esclavage, à l'occasion duquel la communauté internationale a pris l'engagement "audacieux" de mettre fin à l'esclavage sous toutes ses formes.

PHILIPPINES**L'ex-président Duterte reste en détention provisoire à La Haye**

La Cour pénale internationale (CPI) a confirmé en appel vendredi son rejet d'une demande de libération pour raisons médicales de l'ancien président philippin Rodrigo Duterte, accusé de crimes contre l'humanité lors de sa "guerre contre la drogue".

La cour de La Haye avait déjà estimé en octobre que M. Duterte présentait un risque de fuite et pourrait être en mesure d'influencer des témoins s'il était libéré.

Pour les juges, ces raisons prennent le dessus sur les éventuels problèmes médicaux dont souffre l'homme de 80 ans, selon la défense.

Les accusations portées contre M. Duterte découlent de sa campagne menée pendant des années contre les consommateurs et les trafiquants de drogue et qui, selon les organisations de défense des droits humains, a fait des milliers de morts.

Aux Philippines, sur le campus d'une université de la région de Manille, des familles des victimes et des défenseurs des droits humains étaient réunis vendredi pour assister à l'audience en visioconférence.

Les personnes présentes ont laissé éclater leur joie par des applaudissements et des acclamations à chaque rejet par la cour des trois motifs d'appel soulevés par la défense.

M. Duterte a été arrêté à Manille le 11 mars, transféré aux Pays-Bas le soir même et détenu depuis lors dans le quartier pénitentiaire de la CPI à la prison de Scheveningen, à La Haye.

Lors de sa première audience, suivie aussi par liaison vidéo, il était apparu très affaibli, parlant à peine. Cette décision ne concerne que la question de la mise en liberté provisoire.

La Cour doit encore déterminer si les problèmes de santé présumés de M. Duterte le rendent inapte à être jugé lors d'un procès.

"La Chambre préliminaire a estimé que la détention de M. Duterte restait nécessaire (...) et que les conditions de libération proposées n'étaient pas suffisantes pour atténuer les risques qu'elle avait identifiés en cas de libération provisoire de M. Duterte", a déclaré la juge Luz del Carmen Ibez Carranza.

L'avocat de M. Duterte a déclaré qu'il n'entendait pas en rester là et qu'il fera bientôt une nouvelle tentative pour obtenir la libération provisoire de son client.

"La défense attend les résultats de l'évaluation médicale de l'ancien président, prévue pour le mois prochain, et présentera à nouveau une demande de libération d'un homme âgé de 80 ans qui, en raison de son état de santé débilitant, est incapable de s'enfuir ou, comme allégué, de menacer des témoins", a affirmé auprès des journalistes l'avocat Nicholas Kaufman.

PÉROU**L'ex-président Pedro Castillo (2021-2022) condamné à 11 ans de prison**

L'ancien président péruvien de gauche Pedro Castillo (2021-2022) a été condamné jeudi à 11 ans, 5 mois et 15 jours de prison pour rébellion, après sa tentative avortée de dissoudre le Parlement en 2022. Il a été en revanche innocenté des délits d'abus de pouvoir et de trouble à l'ordre public.

Le parquet avait requis 34 ans de prison pour l'ensemble des charges. En détention provisoire depuis décembre 2022, l'ex-syndicaliste, qui était instituteur d'une commune rurale lorsqu'il a remporté contre toute attente la présidence en 2021, sera détenu jusqu'au 21 mai 2034 au plus tard dans une prison spéciale où son détenus trois autres présidents péruviens: Ollanta Humala (2011-2016), Alejandro Toledo (2001-2006) et Martin Vizcarra (2018-2020), condamné mercredi à 14 ans de prison dans une affaire de pots-de-vin.

Le tribunal, qui siégeait depuis le début du procès en mars dans une salle annexe de cette prison spéciale de la police, a décidé de "condamner José Pedro Castillo Terrones en tant que coauteur du délit contre les pouvoirs de l'Etat et l'ordre constitutionnel sous la modalité de conspiration pour une rébellion", selon la lecture faite par la juge de la Cour suprême.

Sept autres coaccusés étaient également jugés, dont son ancienne Première ministre Betsy Chevez, réfugiée depuis le 3 novembre à l'ambassade du Mexique à Lima, finalement condamnée à une peine identique de 11 années de prison.

APS

BATNA**Le Festival national du théâtre amazigh célèbre la créativité et l'identité culturelle**

Le 14^e Festival culturel national du théâtre amazigh s'est clôturé jeudi au Théâtre régional Dr. Salah-Lombarkia de Batna par une cérémonie vibrante, consacrant la pièce « Banka Pro Max » du Théâtre régional d'Oum El Bouaghi, qui a remporté le prix du meilleur spectacle intégré.

Cette œuvre, saluée pour sa mise en scène, sa scénographie et sa musique, a captivé le public par sa comédie sur les péripéties d'une banque en difficulté.

Le festival, qui s'est tenu du 23 au 27 novembre, a décerné d'autres prix notables : le meilleur texte à Lyès Belaïd pour « Liouali Ahdrar », la meilleure performance féminine à Romissa Benan et la meilleure perfor-



mance masculine à Amine Dhahes pour « Le pays des aveugles ».

Le prix du jury est revenu à l'association culturelle Thanekra de Tizi Ouzou pour « Nous n'avons qu'un seul corps ».

Le commissaire du festival, Abdelhamid Alaoui, a souligné l'importance de cet événement pour le développement du théâtre amazigh et la promotion de la langue et de la culture

amazighes. La cérémonie a été suivie par des familles, des intellectuels, des artistes et des amateurs de théâtre, célébrant l'engagement des troupes et des jeunes talents à travers les ateliers de formation au jeu d'acteur, à la scénographie et à la mise en scène.

Placée sous le slogan « Le théâtre est le pouls de notre identité », cette édition a rendu hommage à l'artiste Salah Houche pour ses contributions au théâtre amazigh et son accompagnement des jeunes artistes.

Les recommandations formulées à l'issue du festival ont encouragé la production de pièces en tamazight et la participation continue aux prochaines éditions afin de renforcer la scène culturelle et créer des spectacles compétitifs et innovants.

R.C.

BISKRA**La première de la pièce "La colère du Bey" captive le public**

Les tableaux de la première de la pièce de théâtre "La colère du Bey", présentée jeudi soir au théâtre régional Chebbah-Mekki de Biskra, ont captivé le nombreux public constitué d'amateurs du 4^e art.

Cette œuvre, produite par le théâtre régional Chebbah-Mekki et mise en scène par Karim Boudechiche, aborde la résistance d'Ahmed Bey à Constantine, après 1836, et ses séjours dans la région des Aurès et à Biskra, à travers des scènes épiques qui ont suscité les acclamations nourries de l'assistance.

Cette œuvre qui se distingue

par la présentation de scènes truffées d'événements historiques, exploite les angles de la scène, utilise l'éclairage et les effets sonores pour narrer des événements éloignés dans le temps et l'espace, ainsi que des événements simultanés dans une seule scène, afin de "titiller" l'imagination du spectateur à qui il revient de relier ces événements.

Cette représentation a vu la participation de 11 acteurs, dont Tarek Louiz dans le rôle d'Ahmed Bey, Saïd Djennane, Hamza Diab et Baya Mohamed, ainsi que des figures artistiques bien connues sur la scène nationale,

tels que le réalisateur Ali Aïsaoui et les comédiens Alloua Zermani, Hakim Dekar et Amar Tairi, en plus d'artistes locaux.

Le metteur en scène, Karim Boudechiche a souligné, dans une déclaration à l'APS que la présence en nombre et les l'encouragement du public confirment le succès de l'expérience, notamment en ce qui concerne le choix du sujet et des éléments artistiques tels que les décors, les costumes et le son.

Il a également noté que l'expérience qu'il a vécue avec ces acteurs talentueux pourrait constituer le noyau d'une future troupe professionnelle.

JOURNÉES NATIONALES DU FILM MOBILE DE KHENCHELA**« Facture », élu meilleur film de la 1^{re} édition**

Le film "Facture" de Mohamed Harbi d'El Eulma (Sétif) a été choisi meilleur film de la 1^{re} édition des journées nationales du film mobile de Khencela, clôturée jeudi soir, à la maison de la culture Ali Souaifi. Le jury du festival a élu "Facture" parmi 26 films en lice dans ce festival et a décerné le prix du second meilleur film à la réalisatrice Asma Rebouh de la wilaya de Mila et le troisième prix à Ab-

delhakim Boudmighat de Skikda. Le prix du jury de la manifestation dont la clôture a été présidée par le directeur de la culture et des arts de la wilaya, Mohamed El-Allouani, a été attribué au film "Essondok" (La Caisse) de Gharbi Abdelhak d'Oum El Bouaghi, tandis que le prix de la meilleure idée a été octroyé à Wassim Chekkouri de Blida pour son film "Ellaana" (Malédiction). Le prix du

meilleur montage est revenu à Karim Tamimout de Tizi Ouzou pour son film "Ennafas El Akhir" (Dernier souffle). Placée sous le slogan "Ton téléphone, ton histoire", cette manifestation de quatre jours a mis en lice 26 jeunes de 15 wilayas. Ces journées organisées à la maison de la culture et à la cinémathèque ont donné lieu à l'organisation d'ateliers sur la photo, la mise en scène, le scé-

nario et le montage, encadrés par Salim Hamdi, Ferri Lounis, Moncef Safi, Kamel Mekasser, Hachemi Meliani, ainsi qu'à un séminaire sur "le cours métrage du mobile, nouveaux défis dans l'expression cinématographique numérique" en coordination avec l'université Abbas Laghrour et le laboratoire des études en sciences humaines et sociales de la même université.

OPÉRA D'ALGER**Les chefs-d'œuvre de l'opéra italien s'invitent à Alger**

Un récital de chants lyriques a été animé, vendredi à l'Opéra d'Alger "Boualem-Bessaïh", par des voix italiennes de premier plan, qui ont enchanté l'assistance avec des chefs-d'œuvre de l'opéra italien, en avant-goût du 103^e Festival de l'Opéra de l'Arena de Vérone de 2026.

Habituellement annoncé, avant même sa tenue, dans différentes villes du monde par des concerts lyriques animés par de célèbres voix opératiques, le 103^e Festival de l'Opéra de l'Arena de Vérone a choisi de s'inviter à Alger et se faire l'écho d'un récital époustouflant organisé, sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, par l'Institut culturel Italien d'Alger.

Issues de la "Fondation Arena de Vérone", les voix suaves et cristallines, d'Eleonora Bellucci et Marta Torbidoni (soprano) et celles présentes et étoffées de, Francesco Meli (ténor) et Gezin Myshketa (baryton), brillamment soutenues par la professeure et pianiste virtuose, Cecilia Gasdia, ont rendu une dizaine de pièces, parmi les plus célèbres du répertoire mondial de l'Opéra classique, écrites par de grands compositeurs italiens.

En solo, en duo, en trio ou en quatuor, ces artistes hors paire époustouflants de maîtrise technique, ont notamment rendu les pièces, "De'mici bollenti spiriti da la Traviata" et "Ritorna Vincitor a Aida" de Giuseppe Verdi (1813-1901), "Nemico della patria" d'Andrea Chénier (1762-1794), "Dunque è proprio finita" et "Quando men vo" da la Bohème et "E lucevan le stelle, da la Tosca" de Giacomo Puccini (1858-1924).

Dans de belles variations modales et rythmiques le génie créatif des grands maîtres de la musique classique, a été fidèlement restitué par le talent et la virtuosité des prestataires aux voix puissantes aux tessitures larges, invitant le public algérois à un voyage onirique de grande qualité.

A l'issue du spectacle, les artistes ont encore rendu dans l'euphorie du moment, la célèbre pièce, "O Sole mio" d'Eduardo Di Capua (1865-1917), après avoir été longtemps applaudis et rappelés par l'assistance.

Devant un public nombreux et recueilli, le récital s'est déroulé dans une ambiance de grands soirs, en présence du premier Conseiller et Chef de mission adjoint à l'ambassade d'Italie à Alger, Simone Levolella, la directrice de l'Institut culturel Italien d'Alger, Antonia Grande et du directeur par intérim de l'Opéra d'Alger, Farid Khaous.

Le Festival de l'Arena de Vérone est un célèbre festival d'opéra qui se déroule chaque été, généralement du mois de juin au mois d'août dans l'antique amphithéâtre romain de Vérone, en Italie.

Allant vers sa 103^e édition en 2026, cet événement prestigieux propose une programmation de plusieurs opéras, souvent accompagnés de concerts de musique symphonique et de ballets, dans l'un des plus grands amphithéâtres d'Italie.

JOURNÉES NATIONALES DU CONTEUR À MASCARA
Des spectacles mettant en lumière des récits patrimoniaux et d'anciennes histoires populaires

Des spectacles de conteurs mettant en valeur des récits patrimoniaux authentiques et d'anciennes histoires populaires ont été présentés, vendredi après-midi à la bibliothèque de lecture publique Brahim Abdelkader de Mohammadia (Mascara), dans le cadre de la première édition des Journées nationales du conteur, dont les activités se poursuivent dans la région, a-t-on constaté.

La prestation du conteur Mahi Seddik, originaire de la wilaya de Mascara, s'est distinguée par la présentation d'histoires issues du vieux patrimoine populaire, très appréciées par le public présent.

De son côté, l'artiste Kada Benchemissa, de Sidi Bel-Abbes, a narré une histoire du patrimoine ancien, à travers laquelle il a évoqué des événements toujours ancrés dans la mémoire collective algérienne, avant de conclure son spectacle par des dévinettes captivantes auxquelles le public a largement réagi.

L'artiste Fouad Bendoubaba, de Relizane, a également animé un spectacle de conte, présentant une histoire populaire ancienne qui a suscité l'interaction du public.

Ces représentations ont attiré un large public, composé en majorité de jeunes intéressés par cet art authentique. Plusieurs d'entre eux ont exprimé à l'APS leur admiration pour les récits traditionnels présentés par les conteurs.

Selon les organisateurs, la manifestation se clôturera, demain samedi au théâtre régional Bachir Zahaf de Mascara, par une cérémonie honorifique dédiée aux conteurs participants.

Cette édition, organisée à l'initiative du théâtre régional, connaît la participation de huit artistes spécialisés dans l'art du conte, issus de huit wilayas du pays.

ESPACE

Le cosmodrome russe de Baïkonour endommagé après le décollage d'un équipage russo-américain

Le pas de tir du cosmodrome russe de Baïkonour, au Kazakhstan, a subi des dommages jeudi lors du décollage d'une fusée Soyouz emportant un équipage russo-américain vers la Station spatiale internationale, a indiqué l'agence spatiale russe Roscosmos.



"Nous avons relevé des dommages sur plusieurs éléments" du pas de tir, a écrit Roscosmos sur les réseaux sociaux, après l'inspection de ces installations qui sont les seules à permettre à la Russie

de faire décoller des vols habités.

L'agence spatiale a cependant assuré que "tous les matériels de réserve sont disponibles pour la réparation", et que le pas de tir serait remis en état

"dans les plus brefs délais".

La mission Soyouz MS-38, emportant les cosmonautes russes Sergueï Koud-Sverchkov et Sergueï Mikhaïev ainsi que l'astronaute américain Chris Wil-

liams, a décollé de Baïkonour jeudi à 09H27 GMT.

Le vaisseau s'est par la suite arrimé à la Station spatiale internationale (ISS) sans dommage, selon Roscosmos.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BLIDA
DAÏRA D'OUED EL ALLEG
COMMUNE DE BENITAMOU
RUE AMRANE AHMED BENI TAMOU
NIF 4200020000908901018

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 08 /2025 après l'infructueuse d'opération.

Conformément aux dispositions des articles 36-37-38-39, alinéa 02, Et 46 de la loi n° 02-02 du 09/02/1992 précisant les règles générales des marchés publics, ainsi qu'à celles des dispositions des articles 40,42, alinéa 02 et l'article 44 et articles 61, 62, 63, 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public La Commune de BENI TAMOU annonce un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : **AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITÉ DES QUARTIERS SI HAROUNE, HANI BARAH ET ZIOUANE MOFAMER**

Les soumissionnaires satisfaisant obligatoirement au critère éligibilité peuvent présenter un appel d'offre national ouverte avec exigence de capacités minimales les conditions suivantes :

À Condition professionnelle

Avoir à Certificat de qualification et de classification en travaux bâtiment - Activité principale- catégorie deux (02) et plus en cours de validité.

Capacité Technique:

- Moyens Matériel: Camion 2,5 t et retro chargeur

- Moyens humaines: Architecte ou Ingénieur en génie civil + 05 ouvriers, au moins

- Ressources financières: Avoir réalisé 2 projets (testation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public à l'appui) réalisation ou aménagement des stades de proximité durant les années 2019/2020/2021/2022/2023/2024;

Capacité Financier:

- Les moyens financiers: les moyens chiffre d'affaire annuel doit être : 12.000.000,00 DA pour les trois dernières années 2021/2022/2023. Vise par service impôts.

- Les soumissionnaire ou son représentant intéressé, Peut venir consulter et retirer le cahier des charges auprès l'APC DE BENI TAMOU Bureau des marchés, Adresse Rue amrane ahmed beni tamou 10000 Blida contre paiement de 10.000,00 DA mon remboursable ALLEGUE DU TRESORIER INTER COMMUNAL D'OUED ALLEGUE.

Les offres candidature et techniques et financières, seront constituées des pièces suivantes:

Le dossier de candidature:

Déclaration de candidature dûment remplie, portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire

Déclaration de probité dûment remplie, portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire

Le sujet de l'offre est inscrit selon le cas.

Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou,

le cas échéant, des sous-traitants :

- Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification Etre qualifié en bâtiment (Activité Principale) et classé à la catégorie 02 ou plus, en cours de validité.

- Capacités financières : le chiffre d'affaire annuelle doit être : 12.000.000,00 DA moyen pour les trois dernières années 2021/2022/2023, visé par service impôts

- Capacités techniques: moyens humains et matériels et références commerciales voir système de notation du cahier des charges page 09 et 10 article 27.

Offre technique

- une déclaration à soucrire dûment remplie, signé et datée.

- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif dûment remplie, signé et datée, et tout autre document exigé. Voir système de notation page du cahier des charges page 09 et 10 article 27.

- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »

- Planification des travaux.

Offre financière

Lettre de soumission dûment remplie, signé et datée.

Borderouge des prix unitaires dûment remplie, signé et datée.

Détail quantitatif estimatif dûment remplie, signé et datée. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres et son intitulé ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention:

- **Une pas ouvrir que par la déclassification d'ouverture des plis**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 08/2025 après l'infructueuse d'opération

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITÉ DES QUARTIERS SI HAROUNE, HANI BARAH ET ZIOUANE MOFAMER

MOHAMED

Toutes les offres doivent être déposées au niveau de la commune de BENI TAMOU Bureau des marchés

Le dépôt des offres sera effectué à Blida à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMP) et,

et l'un des deux quotidiens nationaux en langue arabe et langue étrangère et deux presse électronique agréées et le portail électronique.

L'heure de dépôt des offres est de **09h00** jusqu'à **12h00** du **10ème jour** de délai de préparation des offres.

L'ouverture des plis se fera, le même jour à **12h00**, au Siège de commune de BENITAMOU sale ses réunions, en présence des soumissionnaires qui devraient y assister ou leurs représentants dûment mandatés.

La date et l'heure limite de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis des offres technique et financière correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour suivant ouvrable.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture suivante.

Les soumissionnaires devront déposer leur offre dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres »

et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

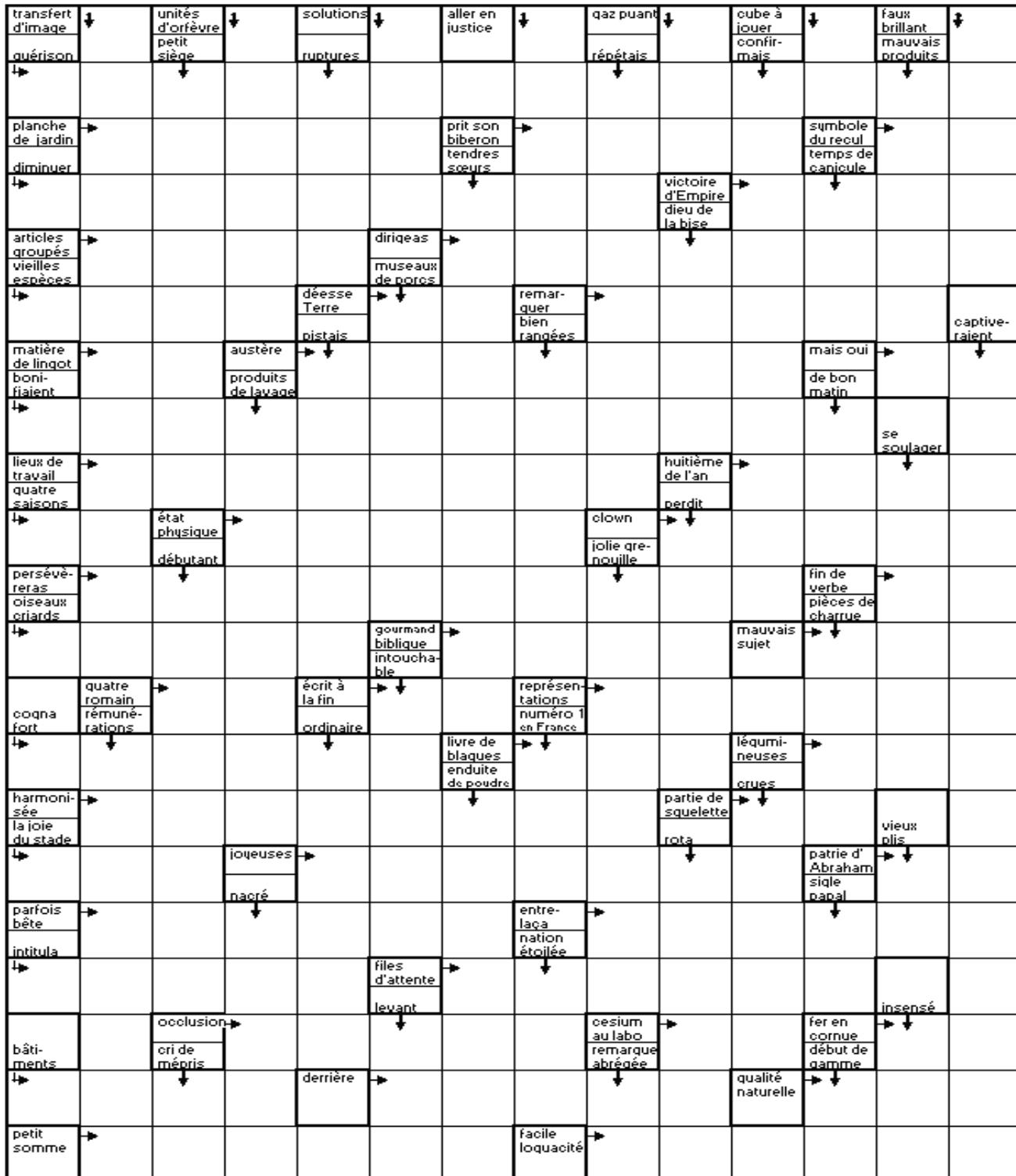
Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un étui fermé et scellé, avec la mention : « offre d'appel d'offres » et « offre financière » et « offre technique ».

Les offres doivent être déposées dans un

Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°1567



Solution

3	7	2	1	5	4	9	6	8
6	8	5	7	2	9	1	3	4
1	9	4	6	8	3	5	2	7
9	5	8	2	4	7	6	1	3
7	6	3	8	1	5	4	9	2
4	2	1	9	3	6	8	7	5
5	1	7	3	8	9	2	4	6
8	3	9	4	6	2	7	5	1
2	4	6	5	7	1	3	8	9
6	3	8	4	2	7	1	9	5
1	9	2	6	3	5	7	4	8
4	7	5	8	9	1	6	2	3
3	6	8	1	7	2	9	6	5
1	4	6	9	3	5	8	2	7
9	7	2	6	8	4	5	1	3
5	3	1	2	4	7	6	8	9
4	8	9	3	6	1	2	7	5
6	2	7	5	9	8	3	4	1
7	1	5	8	2	3	4	9	6
2	6	3	4	1	9	7	5	8
8	9	4	7	5	6	1	3	2

Mots Croisés n°2867

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	R	E	T	R	A	C	T	A	T	I	O	N
2	I	N	A	U	G	U	R	E	R		R	E
3	G	E	N	E	R		O	R	I	E	N	T
4	O	R	S		E	N	N	E	M	I	E	
5	U	V		A	S	I	E		A	R	M	E
6	R	A	V	I	S	E		L	I	E	S	
7	E	N	U	M	E	R	A	I	T		N	P
8	U	T		A	S		B	R		O	T	E
9	S	E	I	N		A	R	E	T	I	E	R
10	E	S	O	T	E	R	I	S	M	E		E

Grille géante n°1567

D • C • C • E • P • D • S
R E E T A B L E I S S E T M E N T R
C A R R A I S S E R T M A I N A R A S
R A B A B A I S S E R T M I E E N A R A S
L O T S S O R E I N E T N A S
E C U S G E E N A L E T R S
O R F R I O R A G I E N T O U R S
A M E L L I O R A G I E N T O U R S
A T E L L I E R E S P A I S
A N N S A N T E R P A I S
I N S I S T E R P A U M A N G E R
G E A I V P S S A I M A A G E R
S E N A P S S A I M A A G E R
A S S E N A R T I N E T O S E S
O L A S S O R I A L T E E S S
A N I M A L Q U E T U C R E E S
T I T R A L E S Q U E T U C R E E S
N E F S S E Q U A N T B G D O U T
S I E S T E Q U A N T B G D O U T

OULED DJELLAL

Le rallye international féminin « Arous El Bahr Al Moutawasset » illumine la région

La ville d'Ouled Djellal a vécu, ce vendredi 28 novembre 2025, une ambiance exceptionnelle à l'occasion de l'arrivée du Rallye International Féminin « Arous El Bahr Al-Moutawasset », dans sa quatrième édition, organisée sous le slogan évocateur : « Je parcours mon pays sans accidents de la route ».

Cet événement sportif unique, inscrit dans un circuit qui s'étend du 26 novembre au 1er décembre, a réuni une centaine de participantes venues de plusieurs pays arabes et étrangers, offrant à la population locale un spectacle alliant adrénaline, solidarité féminine et promotion touristique.

L'arrivée du cortège a été officiellement accueillie par le wali d'Ouled Djellal, M.

Dahimi Abderrahmane, en présence du président de l'Assemblée populaire de wilaya, des membres du comité de sécurité, de responsables administratifs et d'élus, ainsi que de nombreuses figures du mouvement sportif, d'associations et de la société civile.

Des représentants du secteur de la jeunesse et des sports, partenaires essentiels de l'événement, ont également pris part à cette cérémonie marquée par une forte mobilisation médiatique.

Organisé par l'Association nationale pour la promotion des

sports féminins, présidée par Mme Donia Hijab, et lancé symboliquement devant l'Opéra d'Alger, ce rallye a placé la femme au cœur d'une dynamique sportive moderne, tournée vers l'aventure et la sensibilisation. À travers un parcours couvrant plusieurs régions du pays, l'objectif central était clair : valoriser le tourisme sportif, révéler la diversité des paysages algériens et transmettre un message citoyen fort autour de la sécurité routière et de la prévention des accidents.

En traversant la région de l'Hodhna, la porte du désert et les oasis de palmiers, les participantes ont mis en lumière des territoires souvent méconnus, présentant la richesse culturelle, naturelle et humaine de l'Algérie comme un espace sûr et inspirant pour les amateurs de rallyes internationaux.

Ce mélange entre sport automobile, exploration et découverte a conféré à l'événement une dimension conviviale et universelle, renforcée par la pré-



sence de personnalités sportives et médiatiques engagées dans la promotion du tourisme durable et de la conduite responsable.

Le centre-ville d'Ouled Djellal s'est transformé, pour l'occasion, en un véritable point de fête populaire.

Des troupes folkloriques, des cavaliers et plusiers partenaires sociaux, dont la Délégation de la sécurité routière, ont participé à l'animation de l'événement dès les premières heures.

Le public, venu nombreux avec ses enfants, a réservé aux participantes un accueil chaleureux,

créant une atmosphère mêlant enthousiasme, fierté et curiosité.

Dans le cadre des actions de sensibilisation relatives à la sécurité routière, des dépliants informatifs ont été distribués aux familles, rappelant l'importance du respect du code de la route, de la vigilance au volant et de la lutte collective contre le fléau des accidents.

Une démarche cohérente avec le message porté par cette édition, où l'esprit sportif s'est allié à une conscience citoyenne forte.

Ce rallye féminin, devenu un

rendez-vous désormais incontournable du sport mécanique en Algérie, s'impose cette année encore comme un espace d'échanges, d'aventure et de fraternité entre participantes de divers horizons.

À travers cette manifestation réussie, Ouled Djellal a non seulement accueilli une compétition internationale, mais a aussi prouvé sa capacité à organiser des événements d'envergure, contribuant au rayonnement touristique, culturel et sportif de la région et du pays tout entier.

RS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA PÊCHE
DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES
DE LA WILAYA DE BEJAIA

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction des Services Agricoles de la wilaya de Béjaïa procède à un recrutement sur titre pour l'accès au grade suivant :

GRADE	MODE DE RECRUTEMENT	CONDITIONS D'ACCÈS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS	LIEU D'AFFECTATION
Technicien Supérieur de l'Agriculture	Concours sur titre	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de Technicien Supérieur de l'Agriculture ou d'un titre reconnu équivalent.	03	(01) Siège de la Direction (02) Subdivision Agricole d'Adekar

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Une demande manuscrite,
- Une copie de la pièce d'identité,
- Une copie certifiée conforme à l'original du titre, ou du diplôme exigé, auquel sera joint le relevé de notes du cursus de formation,
- Une fiche de renseignements, dûment remplie par le candidat,
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité, celles-ci doivent être dûment visées par l'organisme de sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé,
- Une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion l'emploi Professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé, le cas échéant,
- Les candidats définitivement admis sont, préalablement à leur nomination dans les grades et emplois postulés, invités à compléter leurs dossiers administratifs par l'ensemble des autres documents dont notamment :
 - ✓ Copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national,
 - ✓ Certificat de résidence (Wilaya de Béjaïa),
 - ✓ Un extrait de l'Acte de naissance,
 - ✓ Deux (02) certificats médicaux (médecine générale et phisiologie),
 - ✓ Deux (02) photos d'identité,
 - ✓ Tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieure au niveau du diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant,
 - ✓ Tout document relatif aux travaux et études réalisées par le candidat dans la spécialité le cas échéant,
 - ✓ Une fiche familiale, pour les candidats mariés,

*Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Direction des Services Agricoles de la Wilaya de Béjaïa, Nouvelle cité administrative, rue frères TABET Béjaïa, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la date de publication du présent avis.

N.B : Tout dossier incomplet ou reçu après les délais ne seront pas pris en considération.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville et de l'aménagement du territoire
La direction des Equipements publics de la wilaya de Blida
Concours national d'architecture restreint N° 09/2025
NIF: 411024000009010

Projet : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN COLLEGE N° 01 TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE DES 30831 LLV NOUVEAU POLE URBAINE EL AFFROUN, COMMUNE D'EL AFFROUN WILAYA DE BLIDA (CITE D'HABITAT INTEGREES 26)

Sous les Archibets Agrée On. Les bureaux d'études créé par décret peuvent consulter et relier le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements publics de la wilaya de Blida ci-dessous ZEDRI Ben Bouabdil, Blida qui remplissent les conditions suivantes :

- ✓ Les termes d'existence : est destiné pour les Archibets Agrée inscrit au tableau national de l'ordre d'architecte sur présentation d'une mise à jour CLOA de l'exercice en cours, ou Mis à jour CNOA ou les bureaux d'études créé par décret qui ont au minimum Quatre (04) Ans d'existence.
- ✓ Membre humains : justifiés par les diplômes, les certificats affiliations CNAS (valide moins de trois (03) mois) ou les contrats ANEM accompagné par fiche de carrière CNAS sur échancré. Il s'agit de :
- ✓ Architecte ayant une expérience égale ou supérieure à Quatre (04) Ans révolus.
- ✓ Ingénieurs d'état ou Master dans le domaine de bâtimennt ayant une expérience égale ou supérieure à Trois (03) Ans révolus.
- ✓ Responsable technique : Avoir effectué une étude ou étudié et suivi d'un projet Classé à la catégorie C ou Plus Ou Deux (02) Projets Catalogue B à B+, justifier des attestations de bâtimennt exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics accompagnées de tous documents probants permettant de vérifier cette donnée cas échéant.

✓ Capacités professionnelles (pour les architectes) :

Une copie de l'attestation de mise à jour délivrée par l'ordre des architectes en cours de validité (mise à jour de l'exercice en cours).

3/// Capacités financières :

Les candidats doivent fournir des documents justifiant un chiffre d'affaire supérieur à 10 millions de dinars algériens. Il s'agit de la somme du chiffre d'affaire des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) justifié par les bilans financier visés par les services des impôts pour les personnes physiques, et certifier par un commissaire aux comptes pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaire supérieur à 10 millions de dinars algériens conformément à l'article 66 de la loi de finance 2011.

NB : Si l'attestation de conditions d'éligibilité n'est pas satisfaisante, l'offre sera rejetée systématiquement.

✓ Les documents demandés dans le dossier candidature ne peuvent pas faire objet de complément.

Les offres doivent comporter :

01/PREMIERE PHASE :

- ✓ Le dossier de candidature comprend :
- ✓ Une déclaration de candidature remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ La déclaration de probité, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Copie de la mise à jour de l'exercice en cours délivrée par l'ordre des architectes.
- ✓ Une copie du statut pour les personnes morales.
- ✓ Les bilans des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) justifié par les bilans financiers visés par les services des impôts.
- ✓ Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidatures

02/DEUXIÈME PHASE :

- ✓ L'offre technique comprend :
- ✓ La déclaration de candidature remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Mémoire technique justificatif : permet d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire.
- ✓ Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

2/ L'offre de prix :

- ✓ Les pièces graphiques et écrites :

a)-Dossier graphique

b)-Pièces écrites

3/ L'offre financière comprend :

- ✓ La lettre de candidature remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante : PHASE 01 : Dossier Candidature inséré dans une enveloppe cacheté et anonyme, comportant la mention à Monsieur le Directeur des équipements publics de la wilaya de Blida « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Concours National d'Architecture Restreint N° 09/2025 ».

La durée de préparation de l'offre de candidature est fixée à 10ème jour à partir de la première parution du concours dans les quotidiens nationaux et le bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), et dans la presse électronique. Le (Dossier candidature) doivent être déposés le dernier jour de la durée de préparation des offres de 09h00 au plus tard à Midl 12h00.

L'ouverture se fera le même jour de dépôt des offres à 14:00 H Si le jour de l'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un week-end l'ouverture se fera le jour suivant.

PHASE 02 : Dossier d'offre : l'offre de prestation et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, et anonyme le tout sont insérés dans une enveloppe cacheté et anonyme, comportant la mention « à Monsieur le Directeur des équipements publics de la wilaya de Blida « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Concours National d'Architecture Restreint N° 09/2025 ».

La durée de la validité des offres est de 90 Jours augmentée de la durée de préparation des offres.

NB : Notre service a publié les placards publicitaires parus dans les quotidiens nationaux sur la page de la Wilaya.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

OC SAFI 0 - 1 USM ALGER

Une victoire solide qui propulse l'USMA en tête du groupe

L'USM Alger a réalisé une excellente opération en s'imposant à l'extérieur (0-1) sur la pelouse de l'OC Safi, vendredi, à l'occasion de la deuxième journée de la Coupe de la Confédération africaine.

Par F. YANIS

Un succès précieux, arraché au terme d'une prestation collective disciplinée, qui permet aux Rouge et Noir de prendre la tête du groupe A et d'afficher clairement leurs ambitions continentales.

La première période, pauvre en occasions, a surtout mis en lumière la rigueur défensive algéroise.

Les locaux ont tenté quelques offensives sans grande conviction, tandis que les Usmistes, bien en place, ont contrôlé la profondeur et contenu toutes les situations dangereuses.

L'arbitre a renvoyé les deux équipes aux vestiaires sur un score vierge, conforme à la physionomie du jeu.

Au retour des vestiaires, les Algérois sont apparus plus incisifs et entreprenants.

Benchikha, fin tacticien et excellent connaisseur du football marocain, a donné des consignes plus offensives à ses joueurs.

Les Safioti, de leur côté, ont tenté de hausser le ton, initiant une première alerte sérieuse à la 65^e minute, brillamment repoussée par Benbou.

La réponse usmiste ne s'est pas fait attendre. Après l'entrée



de Benayad et Likonza, le jeu a gagné en profondeur et en vitesse.

Benayad a apporté une intensité nouvelle en attaque et a failli faire mouche sur un centre millimétré vers Benzaza, qui a manqué de peu l'ouverture du score.

Le but libérateur finit par arriver à la 84^e minute. Profitant

d'un ballon récupéré haut après une pression insistante, Benayad sert Draoui dans la surface.

Le milieu international ne tremble pas et expédie le cuir au fond des filets, offrant à l'USMA une victoire aussi difficile que méritée.

Les dernières minutes ont été intenses, l'OC Safi jetant

toutes ses forces dans la bataille.

Mais la défense usmiste, solidaire et parfaitement organisée, a tenu bon jusqu'au coup de sifflet final.

Cette performance solide confirme la dynamique positive de la formation de Soustara, qui signe un succès important et stratégique dans un groupe particulièrement relevé. Grâce

à cette victoire, les hommes de Benchikha prennent la tête du groupe A et affichent clairement leurs ambitions de qualification pour les quarts de finale.

Le retour du Maroc se fait avec le sentiment du devoir accompli et la confiance d'un groupe qui semble monter en puissance.

FY

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

MC ALGER 0-0 MAMELODI SUNDOWNS

Un nul amer qui complique la mission du Mouloudia

Par F. YANIS

Le MC Alger a laissé filer, vendredi soir au stade "Ali Ammar" (dit Ali La Pointe) de Douera, une occasion précieuse de s'imposer à domicile face aux Sud-Africains de Mamelodi Sundowns (0-0), à l'occasion de la deuxième journée de la Ligue des champions de la CAF.

Dominateur par séquences, généreux dans l'effort mais trop imprécis dans le dernier geste, le Doyen voit désormais sa marge de manœuvre se réduire dans la course aux quarts de finale.

Dès le coup d'envoi, les visiteurs ont affiché leurs intentions, contrôlant le premier quart d'heure et imposant un pressing haut.

Une entame difficile que les Mouloudéens ont su gérer avant de reprendre progressivement le contrôle des opérations.

Emmenés par Khelif, les Algérois ont alors monté en puissance, se créant plusieurs opportunités, dont une frappe dangereuse de Ferhat à la 40^e minute qui a frôlé les mon-



tants de Williams.

Au retour des vestiaires, le MCA a accentué la pression, multipliant les centres et les offensives dans la surface adverse.

Mais, comme souvent cette saison, la finition a fait défaut.

Centres imprécis, derniers choix discutables et manque de lucidité ont empêché les Rouge et Vert de concrétiser leur domination, malgré une

intensité de jeu remarquable.

À l'heure de jeu, c'est pourtant Sundowns qui a commencé à monopoliser le ballon, obligeant les locaux à basculer dans un jeu de transition.

Mokwena a injecté du sang neuf dans son équipe, mais la défense algéroise est restée globalement solide, maîtrisant les contres sud-africains.

La fin de match a livré un

scénario haletant.

À la 80^e minute, Tabti a trouvé Bouguerra dans la profondeur, poussant la défense à concéder un corner, immédiatement suivi d'un second obtenu par Benhaoua.

À la 87^e minute, le MCA a cru tenir le but tant attendu lorsque Bayazid, servi idéalement par Kipré, a trompé Williams.

Mais l'arbitre a annulé la

réalisation pour une position de hors-jeu, une décision qui a suscité de vives contestations.

Dans les toutes dernières secondes, Williams, impérial, s'est interposé une nouvelle fois, écartant un ballon qui prenait la direction de ses filets.

Une parade salvatrice qui a scellé le sort de la rencontre.

Avec ce nul vierge, le MC Alger ne compte qu'un seul point au classement et voit sa mission se compliquer sérieusement dans cette phase de groupes.

Malgré les efforts, les initiatives et l'engagement, les hommes de Benzarti n'ont pas été récompensés, tombant face à une équipe sud-africaine disciplinée, compacte et parfaitement organisée.

Les supporters, présents en nombre, ont salué l'abnégation de leurs joueurs, mais la frustration est palpable.

Le Doyen devra impérativement rectifier le tir et afficher plus de réalisme lors des prochaines journées s'il veut rester maître de son destin dans cette Ligue des champions.

FY

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

JS KABYLIE 0-0 YOUNG AFRICANS

Les Canaris butent et compliquent leur avenir continental

La JS Kabylie n'a pas réussi à renouer avec la victoire, concédant un nul frustrant (0-0) vendredi soir face aux Young Africans de Tanzanie, au stade « Hocine Aït Ahmed », dans le cadre de la deuxième journée de la phase de groupes de la Ligue des champions.

Par F. YANIS

Une semaine après la lourde défaite subie au Caire contre Al Ahly (1-4), les Canaris espéraient se relancer devant un public immense, près de 50 000 supporters venus des quatre coins du pays.

Mais la réaction attendue n'a jamais véritablement pris forme.

Dès l'entame, les hommes de Josef Zinnbauer se sont installés dans le camp tanzanien, imposant rythme et intensité.

Malgré une domination territoriale évidente et plusieurs initiatives offensives, la JSK s'est heurtée à un mur : celui du solide gardien Djigui Diarra, impeccable tout au long de la rencontre.

Les Tanzaniens, regroupés dans un bloc compact, ont fermé les espaces et joué en transitions rapides, sans toutefois inquiéter sérieusement

Hadjid. Le premier acte, bien maîtrisé par les Jaunes et Verts, a pourtant laissé un goût d'inachevé.

Belaïd, Mahiouss, Sarr et Merghem ont multiplié les tentatives, mais le dernier geste est resté trop imprécis pour espérer déstabiliser la défense adverse.

Les deux équipes ont regagné les vestiaires sur un score nul et vierge, reflet logique d'un match verrouillé.

Au retour de la pause, le scénario s'est figé davantage.

Les Young Africans ont renforcé leur organisation, ralentissant le rythme et brisant les enchaînements kabyles.

La JSK, gênée dans la construction, n'est pas parvenue à trouver les angles pour contourner un bloc tanzanien remarquablement discipliné.

Zinnbauer a procédé à plusieurs changements pour injecter du sang neuf, mais la physionomie de la rencontre est restée inchangée. Les der-



nières minutes ont toutefois été marquées par un sursaut d'orgueil kabyle.

Porté par un stade incandescent, la JSK a failli faire basculer la rencontre lorsque Messaoudi, d'une puissante tête, a trouvé la transversale, laissant l'assistance médusée.

Ce fut la plus grosse occa-

sion de la soirée, mais le destin de la rencontre semblait scellé.

Ce nul à domicile complique la tâche des coéquipiers de Boudebouz, qui ne comptent désormais qu'un seul point en deux journées.

Les Young Africans prennent, eux, la tête du groupe

avec quatre unités, à égalité avec Al Ahly. Avec un calendrier qui s'annonce périlleux et une pause imposée par la CAN 2025, la JSK devra impérativement rectifier le tir lors de la reprise fin janvier pour espérer rester dans la course aux quarts de finale.

F.Y

CHAMPIONNAT ITALIEN

L'Algérien Rafik Belghali (Hellas Vérone) inscrit son premier but en Serie A

Le latéral droit international algérien, Rafik Belghali, a inscrit son premier but en championnat italien avec son club Hellas Vérone, lors de la défaite concédée en déplacement face au Genoa (1-2), ce samedi à l'occasion de la 13e journée de Serie A.

Le défenseur des "verts" a ouvert le score pour Vérone après 21 minutes de jeu, avant que les locaux n'égalent par Lorenzo Colombo à la 40e minute.

En seconde période, Morten Thorsby a offert la victoire au Genoa en marquant le second but à la 62e minute, permettant à son équipe de s'éloigner provisoirement de la zone de danger.

Agé de 23 ans, Belghali signe ainsi sa première réalisati-

tion avec Vérone dans ce qui constitue sa première expérience en Serie A, lui qui a rejoint le club italien l'été dernier en provenance du club belge de Malines.

Belghali avait reçu sa première convocation en sélection nationale en octobre dernier lors des deux dernières rencontres des qualifications au Mondial-2026, face à la Somalie (3-0) et à l'Ouganda (2-1), où il avait débuté les deux matches.

Le latéral droit a également pris part aux deux rencontres amicales disputées par l'équipe nationale en novembre à Djeddah (Arabie Saoudite), contre le Zimbabwe (3-1) et l'Arabie Saoudite (2-0), match au cours duquel il avait inscrit son premier but sous les couleurs algériennes.



ALLEMAGNE - ESPAGNE

Une finale aller sous haute tension qui laisse tout ouvert avant Madrid

La finale aller de la Ligue des nations féminine, disputée vendredi soir à Kaiserslautern, a accouché d'un score nul et vierge, reflet d'un duel intense, stratégique et indécis. L'Allemagne, portée par une première période dominatrice, a longtemps sembler capable de prendre l'avantage, mais la défense espagnole, riche de son expérience de championne en titre, a résisté avec sang-froid.

Les Espagnoles, moins inspirées en début de match, ont néanmoins trouvé le moyen d'inquiéter leurs adversaires en seconde période, confirmant que rien n'est joué avant le retour prévu mardi au stade Metropolitan de Madrid. Devant un public attentif et conquis par le niveau de jeu proposé, l'équipe allemande a entamé la rencontre

avec intensité.

Les joueuses de Martina Voss-Tecklenburg ont multiplié les projections et les mouvements collectifs, obligeant l'arrière-garde espagnole à rester constamment en alerte.

Si les occasions franches se sont accumulées, la Mannschaft a péché dans le dernier geste, échouant à concrétiser une domination pourtant nette.

Les Espagnoles, tenantes du titre, ont connu une première période difficile, accusées par le pressing allemand.

Mais leur réaction après la pause totalement rééquilibré la rencontre.

Plus tranchante, plus audacieuse, la Roja féminine a progressivement repris le contrôle du ballon.

Esther Gonzalez, précieuse

par ses appels et sa puissance, a cru ouvrir le score sur une frappe limpide, mais le poteau est venu sauver la gardienne allemande.

Cette action a réveillé les locales, qui ont immédiatement répliqué par une tentative puissante de Klara Bühl, elle aussi stoppée par le monstre espagnol.

La tension est alors montée d'un cran, chaque équipe cherchant l'ouverture sans jamais rompre défensive.

Les transitions rapides, les duels au milieu de terrain et les retours défensifs ont rythmé une fin de match intense où les deux sélections ont refusé de céder.

Ce 0-0, loin d'être fade, témoigne au contraire d'un affrontement de très haut niveau entre deux nations



majeures du football féminin.

Tout se jouera désormais lors du match retour mardi à Madrid, où l'Espagne, poussée par son public, tentera de conserver son sacre, tandis

que l'Allemagne croira plus que jamais en ses chances après avoir montré une solidité qui pourrait peser lourd dans la quête du titre.

R.S



BARCELONE SZCZESNY A JOUÉ "GRATUITEMENT"

Lors de la saison 2024-2025, le gardien Wojciech Szczesny (35 ans, 6 matches en Liga cette saison) est sorti de sa retraite pour rejoindre le FC Barcelone. Et à l'occasion d'un entretien accordé au magazine GQ, le Polonais a réalisé une révélation : le portier a joué "gratuitement" sur cet exercice car l'intégralité de ses salaires chez les Blaugrana ont payé une compensation financière due à la Juventus Turin après sa décision de revenir sur les terrains.

"J'ai joué ma première saison gratuitement au FC Barcelone. Ce que j'ai reçu du Barça, c'est exactement ce que j'ai dû rembourser à la Juve pour avoir rompu mon contrat prématurément", a fait savoir Szczesny.

Cet été, le natif de Varsovie a été récompensé par le Barça avec une prolongation de son contrat jusqu'en juin 2027.

BARCELONE LE CONSEIL D'UN EX-DIRIGEANT À YAMAL

Joueur très talentueux, Lamine Yamal (18 ans, 13 matches et 6 buts toutes compétitions cette saison) peine à faire l'unanimité en raison d'une attitude jugée pas toujours très professionnelle. L'ancien dirigeant du FC Barcelone, Toni Freixa, conseille à l'ailier espagnol de se concentrer davantage sur son football.

"Si Lamine était mon fils, je lui dirais qu'il n'est pas aussi bon qu'on le dit. Qu'il continue à travailler dur et qu'il ne croie pas tout ce qu'on lui raconte. Qu'il se concentre uniquement sur le football", a déclaré Freixa dans des propos relayés par AS. Et de poursuivre : "Je vais être très direct. Si Lamine a un problème à régler, il faut l'aider. Mais s'il arrive à un point où ce problème ne peut être géré, ce n'est pas grave, le Barça continue de vivre. (...) Tout le monde au club est de passage, le plus important, c'est le Barça."



SANTOS NEYMAR DÉCISIF MALGRÉ SA BLESSURE

Blessé au genou, Neymar (33 ans) avait repris l'entraînement dans la semaine contre l'aviso des médecins afin d'aider Santos à se maintenir en Série A. Et la star brésilienne a joué un rôle important dans la victoire de son équipe contre Sport Recife (3-0), la nuit dernière, avec un but et une passe décisive.

"Cette blessure est certes regrettable et agaçante, mais elle ne m'empêchera pas de continuer, a assuré l'ancien Parisien après le match. C'est pourquoi je continue à jouer. Il est temps maintenant de penser à Santos, de penser à laisser Santos là où il mérite d'être : en Série A."

Ce succès permet à son club de sortir de la zone de relégation à deux journées de la fin du championnat.

ARSENAL L'IMMENSE JOIE D'ARTETA

Vainqueur du choc contre le Bayern Munich (3-1), mercredi, Arsenal a confirmé sa dynamique impressionnante en Ligue des Champions. Les Gunners sont désormais la seule équipe à avoir réalisé un carton plein dans la phase de ligue et la première formation à faire tomber le Rekordmeister cette saison. Présent en zone mixte après la rencontre, Mikel Arteta a salué la performance collective produite à l'Emirates. "Je dois féliciter nos joueurs car je pense qu'ils ont réalisé un match incroyable contre, à mon avis, la meilleure équipe d'Europe. Individuellement, nous avons été immenses pour résoudre tous les défis que ces équipes apportent. Nous savons que les marges sont très faibles. Nous avons bien commencé la semaine contre les Spurs, aujourd'hui c'est une autre victoire majeure.

Maintenant, retour à la maison, dîner tranquille, et demain matin on commence à préparer le match à Stamford Bridge", a savouré le manager espagnol après la partie.

ATHLETIC N. WILLIAMS JUSTIFIE SA PROLONGATION

Courtisé par le FC Barcelone durant le dernier mercato estival, Nico Williams (23 ans, 11 matches et 2 buts toutes compétitions cette saison) a finalement prolongé son contrat avec l'Athletic, contre toute attente. Pour le magazine GQ, l'ailier espagnol a justifié sa décision.

"L'Athletic et Bilbao représentent tout pour moi. Ici, j'ai grandi en tant que personne et en tant que joueur. Représenter ce club et cette ville m'a fait comprendre la valeur du travail, de l'humble et de la famille", a confié le champion d'Europe 2024.

Son nouveau bail avec le club basque court jusqu'en... juin 2035.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Édité par la SARL
DK NEWS

Directeur général

Benzine Yamine

Gérant

Faycal Laouar

Directeur de rédaction et publication

Dif Abdelhamid

RÉDACTION ADMINISTRATION

< 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TEL. : 028.05.33.32 >

FAX : 028.05.31.61 E-MAIL : contact@dknews.dz SITE : http://www.dknews.dz

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TEL. : 028.05.33.32 FAX : 028.05.31.61 /
E-MAIL : contact@dknews.dz IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - Agence ANEP 1, Avenue Pasteur - Alger - TEL : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 / FAX : 020.05.11.48 - 020.05.13.45 - 020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz - programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**Le président de la République adresse ses condoléances à la famille du défunt Sheikh Dahiru Usman Bauchi, Khalife de la Tariqa Tijaniya au Nigeria**

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a adressé, vendredi soir, ses sincères condoléances à la famille du défunt Sheikh Dahiru Usman Bauchi, Khalife de la Tariqa Tijaniya au Nigeria, l'assurant de sa profonde compassion.

"A la famille du défunt érudit, Sheikh Dahiru Usman Bauchi, que Dieu Tout Puissant lui accorde Sa sainte miséricorde Au nom d'Allah, Clément et Miséricordieux +Annonce donc la bonne nouvelle aux endurants, ceux qui disent, quand un malheur les atteint, certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons+", lit-on dans le message de condoléances.

"Face à cette épreuve douloureuse et affligeante, nous ne pouvons que nous soumettre à la Volonté divine, priant le Tout Puissant de lui accorder Sa sainte miséricorde et de l'accueillir dans Son vaste paradis.

La disparition de l'éminent savant nigérian musulman et l'un des guides spirituels de la Tariqa Tijaniya, Dahiru Usman Bauchi, est une grande perte pour la Nation islamique au moment où elle a le plus besoin de lui et de son grand savoir par lequel il a éclairé des pays de



notre continent et d'ailleurs, contribuant aux côtés des autres savants de la Oummah à la diffusion des valeurs de la religion et à renforcer les liens entre les pays musulmans.

Il fut parmi les meilleurs défenseurs de notre noble religion à travers le monde", a ajouté le président de la République. "En cette pénible circonstance, je tiens à présenter, en mon nom personnel et au nom de l'Algérie tout entière, mes sincères condoléances et toute ma sympathie à la famille du défunt et à tous ceux qui l'estiment à travers le monde, particulièrement, ses frères et ses disciples dans la Tariqa Tijaniya au Nigeria, pays frère, priant Allah Tout-Puissant de lui accorder Sa sainte miséricorde et de prêter patience et réconfort à ses proches. A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons", conclut le message de condoléances du président de la République.

APS

**L'AFRIQUE OUvre LE « PROCÈS » DU COLONIALISME
Vers une justice historique continentale**

L'Afrique s'apprête à écrire une page historique. Pour la première fois, une conférence internationale entièrement consacrée aux crimes du colonialisme, à l'esclavage, à l'apartheid et à la ségrégation raciale se tiendra à Alger les 30 novembre et 1^{er} décembre 2025.

Ce rendez-vous inédit, décidé par l'Union africaine à l'initiative du président Abdelmadjid Tebboune, se veut un acte fondateur : celui d'un continent qui parle d'une seule voix pour réclamer justice, reconnaissance et réparation.

Pendant des siècles, l'Afrique a subi l'extermination, la déportation, la spoliation, les massacres, la destruction culturelle et l'asservissement de ses peuples. Les tentatives isolées de poursuites contre les puissances coloniales n'ont jamais abouti. Aujourd'hui, les nations africaines veulent transformer le silence en action, la mémoire en revendication et les blessures en force collective. Ministres, historiens, juristes, universitaires et experts venus d'Afrique, des Caraïbes et d'autres régions seront réunis au Centre international des conférences (CIC) pour lancer un débat global sur les crimes coloniaux commis par la France, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne et d'autres puissances.

L'objectif est clair : adopter une position panafricaine unifiée sur les réparations, la restitution du patrimoine et la préservation de la mé-

moire. L'Afrique, qui a payé un tribut inégal "plus de cinq millions de victimes depuis 1830 et un million et demi de martyrs durant la guerre de Libération" accueillera cette rencontre avec un sens particulier de la responsabilité. Le pays, fidèle à son engagement historique en faveur de la dignité des peuples et des luttes anticoloniales, entend renforcer les efforts visant à criminaliser l'esclavage, le colonialisme et l'apartheid comme crimes contre l'humanité.

La conférence abordera les dimensions humaines, culturelles, économiques, juridiques et environnementales du colonialisme : traumatismes intergénérationnels, spoliation culturelle, exploitation des ressources, destruction d'écosystèmes, impacts des essais nucléaires et héritage des modèles économiques inéquitables. Les experts évoqueront également la création d'un mécanisme africain permanent chargé des réparations et de la restitution.

Au terme des travaux, une « Déclaration d'Alger » sera proposée, document politique majeur qui sera soumis au Sommet de l'Union africaine de 2026. Pour le continent, c'est une étape décisive vers la reconnaissance internationale des crimes coloniaux et la consolidation d'une justice historique trop longtemps différée.

R.N.

ALGÉRIE-TUNISIE**Une coopération renforcée face aux défis régionaux et internationaux**

La relation bilatérale entre l'Algérie et la Tunisie a franchi un nouveau palier à l'occasion de la rencontre officielle entre la délégation du groupe parlementaire d'amitié « Algérie-Tunisie » de l'Assemblée populaire nationale et le ministre tunisien des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti. Cette rencontre, tenue dans un climat d'ouverture et de confiance, illustre la volonté des deux pays de consolider leurs liens historiques, culturels et politiques tout en développant une coopération tangible face aux enjeux contemporains.

Selon le communiqué officiel de l'APN, les échanges ont permis de mettre en avant l'importance de maintenir une coopération continue et de renforcer la solidarité entre les deux nations. Les parlementaires ont souligné la nécessité « d'animer cette étape dans la mémoire des générations à venir », témoignant ainsi d'une volonté partagée de transmission des acquis diplomatiques et politiques aux jeunes générations. Cette ambition s'inscrit dans la

continuité des engagements pris lors des précédentes sessions de la Grande commission mixte algéro-tunisienne, garante d'un dialogue permanent et fructueux entre les deux pays. Au cours de l'audience, Mohamed Ali Nafti a insisté sur l'importance d'adresser conjointement des questions stratégiques telles que la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique, ainsi que la gestion des défis climatiques.

Selon le ministre tunisien, ces domaines sont essentiels pour préserver la stabilité, soutenir le développement économique et garantir le bien-être des populations.

Il a également présenté les préparatifs en cours pour la 2^{me} session de la Grande commission mixte, prévue à Tunis du 9 au 12 décembre 2025, qui, selon lui, « constituerait une valeur ajoutée à la coopération bilatérale, notamment à la lumière de la cohésion et du respect mutuel entre les dirigeants des deux pays ». Outre les aspects bilatéraux, la rencontre a abordé les enjeux régionaux et internationaux. M. Nafti a

salué le rôle actif de l'Algérie dans les instances internationales et a exprimé l'aspiration commune à renforcer la présence des deux pays sur le continent africain. Les discussions ont également porté sur les efforts de rapprochement en Libye, le soutien à la cause palestinienne et la coopération en matière de gestion des dossier méditerranéens, soulignant la volonté des deux nations de jouer un rôle constructif et stabilisateur dans la région. Cette rencontre témoigne de la maturité des relations algéro-tunisiennes, fondées sur la confiance mutuelle et le respect des intérêts communs.

Elle ouvre la voie à de nouvelles initiatives visant à consolider la coopération dans les domaines politique, économique et social, tout en affirmant un rôle diplomatique régional fort et coordonné. L'histoire et la géopolitique continuent ainsi de rapprocher les deux peuples, démontrant que le partenariat algéro-tunisien reste un modèle de coopération et de solidarité dans la région.

R.E.

COOPÉRATION**Une délégation algérienne renforce la coopération parlementaire au Caire**

Dans le cadre du renforcement des relations euro-méditerranéennes, une délégation des deux chambres du Parlement algérien, dirigée par M. Nacer Battiche, a participé vendredi aux travaux des commissions permanentes de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UMP) au Caire. L'objectif affiché : consolider la coopération, le partenariat et l'intégration régionale entre les deux rives de la Méditerranée.

Les réunions ont mobilisé plusieurs commissions, notamment celles chargées des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme, des affaires économiques, financières et sociales, de l'éducation, des droits des femmes, de la culture, ainsi que de l'énergie, de l'environnement et de l'eau. Chaque commission a examiné les moyens de renforcer la coordination entre États membres et d'améliorer l'action parlementaire méditerranéenne.

La Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme a ouvert les travaux en présence des députés

Omar Benabda et Smail Mira, tandis que la Commission des affaires économiques et de l'éducation a vu la participation de Azzedine Zehouf et Abdelkrim Boukhari.

Mme Fatma Rebiai, vice-présidente de la Commission des droits des femmes, a présenté une communication sur les initiatives en faveur des femmes dans la région euro-méditerranéenne. Enfin, la Commission de l'éducation et de la culture a réuni MM. Nacer Battiche et Zohir Fares, consolidant les échanges sur les politiques

éducatives et culturelles. Les travaux devraient aboutir à des recommandations concrètes visant à améliorer les mécanismes d'action commune, à soutenir le dialogue parlementaire et à promouvoir la stabilité et le développement durable dans l'espace méditerranéen.

Cette participation souligne l'engagement de l'Algérie à renforcer sa présence diplomatique et parlementaire dans la région et à contribuer activement aux initiatives collectives.

R.I.

**ÉDITORIAL DK NEWS
DU JOUR****ALGÉRIE : un leadership continental pour renforcer la souveraineté pharmaceutique en Afrique**

L'Algérie confirme, une fois de plus, son rôle de leader continental en matière de santé et de sécurité sanitaire.

La Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et les technologies de santé, tenue récemment à Alger, a été l'occasion pour le pays de mettre en lumière son expertise industrielle au service de l'Afrique, dans un état de solidarité et de coopération exemplaire.

Le ministre de la Santé, Mohamed Sedid Ait Messaoudene, a rappelé avec force que l'Afrique fait face aujourd'hui à une responsabilité historique : garantir à ses populations un accès durable à des médicaments de qualité.

Dans ce cadre, la Déclaration d'Alger, adoptée par les pays participants, n'est pas un simple texte protocolaire, mais un véritable plan d'action destiné à transformer la production pharmaceutique sur le continent, à lever les barrières réglementaires et à harmoniser les cadres législatifs pour offrir aux industriels un environnement clair et transparent.

Cet engagement collectif ouvre la voie à une nouvelle ère de complémentarité industrielle entre États africains, permettant de tirer parti des capacités technologiques et humaines de chaque pays, tout en facilitant la circulation sécurisée des matières premières et des médicaments.

La mise en place d'une plateforme continentale commune pour centraliser les commandes et coordonner les efforts marque une avancée concrète vers une coopération industrielle efficace et durable.

La participation active de partenaires internationaux, comme l'UNICEF, souligne également l'importance stratégique de cette initiative.

L'engagement de l'organisation onusienne à se fournir à hauteur de 20 % auprès des industriels africains d'ici 2035 traduit une volonté réelle de transformer les ambitions politiques en résultats tangibles, renforçant la sécurité sanitaire des enfants et des communautés sur tout le continent.

Ces mesures conjuguant leadership, vision stratégique et humanisme, démontrent que le développement de l'industrie pharmaceutique peut devenir un vecteur de progrès social et économique.

À travers cet exemple, l'Algérie envoie un message clair : la coopération continentale n'est pas un idéal abstrait, mais une démarche pragmatique qui allie savoir-faire technique, engagement politique et solidarité humaine.

En mettant son expérience au service de ses partenaires africains, le pays contribue à bâtir un avenir où l'accès aux médicaments et aux soins n'est plus un privilège, mais un droit fondamental partagé par tous.

Cette initiative ouvre également la voie à un renforcement de la production locale, facteur clé d'autonomie et de résilience face aux crises sanitaires mondiales.

Elle illustre la capacité de l'Afrique à se doter des moyens de sa propre souveraineté sanitaire, tout en consolidant les liens de coopération et de confiance entre les nations.

En définitive, la Déclaration d'Alger constitue bien plus qu'un document : elle est le symbole d'une vision collective ambitieuse, portée par l'Algérie, qui conjugue excellence scientifique, responsabilité sociale et engagement panafricain.

L'Afrique, à travers cette démarche, prend un pas décisif vers la sécurité sanitaire et le développement durable, et l'Algérie, en tête de ce mouvement, confirme son rôle d'exemple et de moteur d'innovation et de solidarité continentale.

RÉDACTION